

Direction Générale des Services  
Direction de l'Administration Générale et de la Logistique

N/Réf : HDD/SDS  
Le 8 août 2017

Secrétariat Général de l'Administration Communale et des Instances Municipales

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017**

**ONT ASSISTE A LA SEANCE :**

Monsieur BLAZY  
Madame GRIS  
Monsieur JAURREY  
Monsieur RICHARD  
Madame MAILLARD  
Monsieur ANICET  
Madame CAUMONT  
Monsieur BOISSY  
Madame EULALIE  
Monsieur HAKKOU

Monsieur SABOURET  
Madame MOUSTACHIR  
Monsieur PIGOT  
Monsieur TOUIL  
Madame QUERET  
Madame PEQUIGNOT  
Madame TORDJMAN  
Monsieur CAURO  
Monsieur SAMAT  
Monsieur ABCHAR

Monsieur NDALA  
Madame VALOISE  
Monsieur DUBOIS  
Madame MURCIA  
Monsieur TIBI  
Monsieur YAPO  
Monsieur OUCHIKH  
Monsieur OUERFELLI

**POUVOIRS DE :**

Madame HENNEBELLE	à	Madame QUERET
Monsieur DOS SANTOS	à	Madame PEQUIGNOT
Madame RODRIGUES	à	Monsieur PIGOT
Monsieur HAROUTIOUNIAN	à	Monsieur TIBI

**ABSENTS :**

Madame YOHALIN - Madame KARTOUT - Monsieur VIGOUROUX

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur CAURO

Arrivée de Monsieur HAROUTIOUNIAN à 21h20 annulant le pouvoir donné à Monsieur TIBI.  
Départ de Monsieur SABOURET à 00h05.  
Départ de Messieurs TIBI, HAROUTIOUNIAN et YAPO à 00h10.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à 20h45.

**Monsieur le Maire** propose que **Monsieur CAURO** soit désigné comme secrétaire de séance.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2017.

Sans observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

**La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 27 Pour**

**Agir pour Gonesse : 3 Abstentions**

**SIEL de Gonesse : 1 Pour**

**Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour**

*Intervention de Monsieur OUCHIKH faisant part de la modification dans la dénomination du groupe auquel il appartient.*

**Monsieur OUCHIKH :**

« Je souhaitais faire part de mon souhait de rebaptiser le nom du groupe que je préside qui comme vous le savez s'appelle ou s'appelait Gonesse bleu marine et je souhaiterais lui donner un autre nom qui serait le SIEL de Gonesse pour une raison très simple, en considération de motifs politiques, nationaux : vous savez que je préside une formation politique qui s'appelle le SIEL Souveraineté Indépendance et Liberté. Cette formation politique a fait le choix depuis un certain nombre de mois de se séparer du rassemblement bleu marine dans lequel nous étions partie prenante ; c'était l'une des composantes de cet acteur politique national et dans la mesure où ce choix est fait au plan national, j'en tire les conséquences à un double niveau : d'abord ici au plan municipal en demandant à ce que le nom du groupe que je préside soit rebaptisé et en même temps j'ai démissionné du groupe rassemblement bleu Marine Front National au Conseil Régional Ile de France. Donc il y a deux conséquences très concrètes qui me conduisent aujourd'hui à prendre la parole et pour ce qui concerne la ville de Gonesse je vous saisis d'une demande écrite Monsieur le Maire, mais je souhaiterais qu'à compter de ce soir si cela est possible on prenne acte de cette demande de changement de dénomination qui apparaîtra comme telle, je l'espère, notamment dans le Gonessien et dans tout autre support de communication de notre commune. »

**Monsieur le Maire :**

« Bien, écoutez Monsieur Ouchikh je prends acte de cette déclaration, elle est enregistrée au procès-verbal et évidemment j'attends votre courrier que vous venez de m'annoncer. »

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur le Maire

**PROCEDE A SCRUTIN SECRET** à l'élection de Madame MOUSTACHIR en qualité d'adjoint.

**Monsieur le Maire :**

« Je précise tout d'abord avant de procéder à cette désignation que je veux assurer Lucie Eulalie de toute notre amitié bien évidemment, la remercier pour le travail qu'elle a fait durant cette première partie du mandat et lui dire que nous comprenons sa demande. Je dirai que c'est tout à son honneur, faisant ce constat, de dire que dans ces circonstances elle ne peut pas assumer ses fonctions tout à fait comme elle a pu le faire jusqu'à maintenant ; et elle l'a fait avec une forte présence dans ses fonctions, un fort investissement et beaucoup de convictions. Bien évidemment et fort heureusement, elle est toujours au Conseil municipal et elle continuera à apporter, avec sa présence et sa participation, ce dont a besoin le Conseil Municipal pour faire en sorte que la vie municipale soit toujours, grâce à des élus de ce type, aussi dynamique et volontaire au service des Gonessiens. »

*Monsieur le Maire poursuit la présentation du rapport en rappelant la procédure d'élection.*

**Monsieur le Maire :**

« S'agissant de l'élection d'un seul adjoint, le scrutin se déroule suivant les règles prévues à l'article L 2122-7 soit à la majorité absolue. Je rappelle quand même que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu

à la majorité relative. Quand il y a lieu en cas de vacance de désigner un nouvel adjoint, je vous rappelle que le Conseil municipal peut décider qu'il occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. En vertu de l'article L 2122-10 du Code, il est en conséquence proposé que le nouvel adjoint élu prenne rang de neuvième adjoint. Vous avez deux bulletins blancs à votre disposition sur lesquels vous pourrez écrire le nom et au nom de la majorité municipale, je propose la candidature d'Ilham Moustachir. Y-a-t-il des interventions ? »

**Monsieur SABOURET :**

« Il me semble lorsque le Conseil avait été installé, vous aviez déclaré qu'il n'y aurait pas de cumul durant ce mandat entre des fonctions de Vice-Présidence à l'agglomération de l'époque. Bon, l'agglomération a changé, et des fonctions de Maire-adjoint, est-ce que ce schéma sera reproduit, c'est-à-dire est-ce que Madame Moustachir sera amenée à ne plus assumer ses fonctions de Vice-Présidente à l'agglomération ou est-ce qu'elle aura les deux fonctions qui sont deux fonctions lourdes l'une comme l'autre ? »

**Monsieur le Maire :**

« Vous avez dans votre question donné la réponse. A savoir que ce que j'avais dit en 2014 concernait la Communauté d'Agglomération dans laquelle nous ne sommes plus, Val de France, puisque nous sommes depuis l'an dernier dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. A partir de là les choses évoluent dans la vie, toujours. Ilham Moustachir qui a été Maire-Adjointe dans le précédent mandat a, chacun le sait, eu une action forte à nos côtés et le retrait de Lucie Eulalie qui n'était pas programmé en 2014, puisque précisément 2014 c'était après l'élection municipale, et qu'elle a elle-même décidé comme je l'ai expliqué. Dans le souci aussi de maintenir la répartition paritaire au sein du Bureau municipal, c'est la proposition que je fais au Conseil municipal ; voilà ma réponse. »

**Monsieur TIBI :**

« Je prends acte mais quoi qu'il en soit Val de France c'est une chose mais on est quand même dans une agglomération concernant Roissy Pays de France. Ceci dit je ne retire pas du tout les compétences mais c'est vrai que la réponse est... quand on part d'une interco et qu'on va dans une autre, ça devrait être la même. A moins qu'il y ait d'autres modifications dans le futur. »

**Monsieur le Maire :**

« Je peux préciser la chose suivante : lorsque nous avons constitué l'exécutif de la nouvelle intercommunalité, c'est-à-dire Roissy Pays de France, étant encore parlementaire comme d'ailleurs mon homologue François Pupponi, je suis dans l'exécutif comme Conseiller communautaire délégué. Nous avons convenu avec Ilham Moustachir, d'ailleurs ce n'était pas quelque chose qui était secret puisqu'évidemment cet accord était connu des membres de la majorité municipale, qu'après avoir quitté mes fonctions de Député pour rester Maire, c'est un choix que j'ai fait connaître il y a déjà un certain temps et pas à la veille des élections législatives ou présidentielles, à ce moment-là et en accord avec le Président Patrick Renaud, cela se passera prochainement, je deviendrai Vice-Président. Evidemment dans cet accord avec Ilham Moustachir c'était une inversion, en tout cas Ilham Moustachir ne m'a rien demandé et c'est moi qui lui ai fait la proposition ; j'ai trouvé tout simplement juste de lui faire la proposition puisqu'une place d'adjointe venait à se libérer. Comme cela vous savez tout, ce n'est pas plus compliqué que cela. »

**Monsieur TIBI :**

« C'est transparent. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui c'est tout à fait transparent et il m'a semblé tout à fait pertinent de lui proposer ce qu'elle a accepté. Je vous propose à présent de vous saisir de votre bulletin de vote. »

*Après démonstration de la conformité de l'urne, il est procédé au vote à bulletin secret.*

**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

**Nombre de présents : 32**

**Messieurs SABOURET et OUCHIKH n'ont pas pris part au vote**

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30**

**A déduire : bulletins blancs : 4**

**Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26**

**Nombre de suffrage obtenus par Madame MOUSTACHIR : 26**

Madame Ilham MOUSTACHIR ayant obtenu la majorité absolue, est élue avec vingt-six voix.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur le Maire

**ACTUALISE** le tableau annexé à la délibération relative à l'indemnisation des élus.

### **Monsieur le Maire :**

« Monsieur Sabouret, vous avez un complément d'explication à la première question que vous avez posée tout à l'heure, il y a un effet de symétrie. »

### **Monsieur SABOURET :**

« Oui c'est dans la prolongation mais ce n'est pas sur le tableau nominatif. Quand on est Adjoint on est indemnisé et quand on est Conseiller délégué on a une indemnité ; ça ne pose pas spécialement de problèmes. Moi je m'interroge quand même sur la raison pour laquelle on a ce dossier sur table, parce que les dossiers liés aux indemnités des élus c'est toujours un peu sensible, je m'interroge pourquoi on l'a maintenant et qu'on n'a pas pu le regarder avant. Par ailleurs il est quand même inexact de dire qu'il n'y a aucune incidence budgétaire puisque l'indice brut terminal de la Fonction Publique est passé, par un décret relativement récent, de 1 015 à 1 022. Ce n'est pas une augmentation significative mais il y a une incidence tout de même. »

### **Monsieur le Maire :**

« C'est tout à fait dans le cadre de l'enveloppe budgétaire, donc il n'y a pas d'incidence budgétaire. »

### **Monsieur SABOURET :**

« Non mais l'enveloppe budgétaire n'est pas consommée à l'heure actuelle puisqu'on le verra sur le Compte administratif tout à l'heure. »

### **Monsieur le Maire :**

« On passera au sujet du Compte administratif après, restez sur le sujet. »

### **Monsieur SABOURET :**

« En tout cas l'interrogation que j'avais, c'était quand même quelle est l'incidence globale de cela puisqu'il est inexact de dire que ça n'a pas d'incidence, est-ce que ça a été évalué ? Pour ma part je considère que ça ne pose pas spécialement de problèmes s'il n'y a pas d'incidence mais s'il y en a une et pour moi l'indice brut terminal de la Fonction Publique est passé de 1 015 à 1 022, donc ce n'est pas exactement la même chose. »

### **Monsieur le Maire :**

« Je répète ce que j'ai dit mais... nous sommes dans l'enveloppe budgétaire qui a été votée, le seul point nouveau c'est que Monsieur Pigot qui n'avait pas de délégation, en a une ; mais on reste dans ce qui est tout à fait à la fois légal et dans l'enveloppe budgétaire. Je ne voudrais pas qu'on fasse des commentaires pervers du style : les élus s'augmentent. Je vois Monsieur Sabouret qui insinue quelque chose dans sa déclaration, ce n'est donc pas le cas et il faut que les choses soient claires. »

### **Monsieur TIBI :**

« Pour éviter cela il aurait peut-être été souhaitable de joindre le tableau récapitulatif remis à jour, je pense que ça aurait évité toutes polémiques, sous-entendu d'augmenter les indemnités. Avec le tableau je pense qu'on n'aurait peut-être pas posé cette question. Mais à l'heure actuelle on est bien obligé d'avoir un doute. »

### **Monsieur le Maire :**

« Mais pour cela il n'y a pas de problèmes, on pourra le faire parvenir. Mais ce n'est pas vous qui l'avez posée la question. »

### **Monsieur TIBI :**

« Non mais j'allais la poser, vous me connaissez, surtout quand c'est les indemnités des élus. »

### **Monsieur le Maire :**

« Je vous connais et il y en a d'autres qu'on apprend à connaître, mais il y a ceux qu'on connaît depuis longtemps. Mais je ne pouvais pas aujourd'hui vous transmettre le tableau nominatif, pourquoi ? Parce que dans un tableau nominatif comme son nom l'indique, il est nominatif. Or il y a un instant je ne pouvais pas décider à votre place que Madame Moustachir allait devenir adjointe, il fallait un vote. Et il fallait que je fasse approuver par le Conseil municipal, c'est ce que je vais faire d'ailleurs, la possibilité pour Monsieur Pigot d'avoir une indemnité de Conseiller municipal délégué.»

**Monsieur TIBI :**

« A ce moment-là on aurait pu décaler. »

**Monsieur le Maire :**

« Mais vous l'aurez, ne vous inquiétez pas. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

**La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 26 Pour**

**Monsieur SABOURET ne prend pas part au vote**

**Agir pour Gonesse : 3 Abstentions**

**SIEL de Gonesse : 1 Abstention**

**Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour**

*Arrivée de Monsieur HAROUTIOUNIAN à 21h20 annulant le pouvoir donné à Monsieur TIBI.*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur le Maire

**APPROUVE** la motion de soutien à l'Exposition Universelle en France sur le Triangle de Gonesse.

**Madame MOUSTACHIR :**

« Bien évidemment je soutiens l'Exposition Universelle au niveau du Triangle de Gonesse tout simplement parce que malgré la richesse de notre territoire au niveau développement économique, il reste quand même sur le plan du chômage affecté par un taux supérieur à la moyenne régionale et pour les jeunes il frôle dans certaines villes les 40%.

Notre territoire est stratégiquement bien situé, surtout le Triangle de Gonesse, entre les deux aéroports notamment le Bourget et Roissy CDG à 20 minutes de Paris. C'est une situation stratégique qui attire tout ce qui est investissement, développement économique, etc... donc l'Exposition Universelle se trouverait bien au Triangle de Gonesse à côté du quartier d'affaires Europacity et en plus avec la ligne 17 du métro automatique. Donc je soutiens pleinement la proposition de l'Exposition Universelle au niveau du Triangle de Gonesse. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Très brièvement sur ce rapport, cette motion, je ne peux qu'être favorable dans le principe. Toute initiative qui permet à notre commune de voir son image rehaussée, de contribuer à la notoriété de notre commune évidemment est tout à fait favorable et je suis toujours preneur d'opérations initiatives de ce type. Simplement j'aimerais m'assurer Monsieur le Maire que le vote de cette motion ne serait pas demain instrumentalisé ou utilisé dans le cadre d'une autre affaire, d'un autre dossier qui lui me préoccupe tout autant, c'est l'affaire Europacity. Vous avez pris le soin dans votre propos et dans votre texte de motion de ne pas citer l'opération, le projet Europacity, mais Madame Moustachir l'a fait dans son commentaire, elle en a parfaitement le droit et il vaut mieux que les arrières pensées soient affichées plutôt que dissimulées. Mais je ne voudrais pas que le vote qui pourrait être le mien, un vote favorable, soit demain utilisé pour dire que Monsieur Ouchikh se contredit sur le Triangle de Gonesse : il soutient à la fois l'opération de promotion de notre ville, en tout cas sa candidature pour l'Exposition Universelle et en même temps sur l'opération Europacity il continue à s'y opposer de manière tout à fait ferme. Alors j'aimerais avoir des assurances de ce point de vue-là Monsieur le Maire, que le vote qui sera le mien, probablement un vote favorable, ne sera pas d'une manière ou d'une autre utilisé dans le cadre de la communication à venir, autour à la fois de cette candidature mais aussi de l'opération Europacity. Je scinde les deux même si d'un point de vue économique j'ai bien compris la cohérence de l'ensemble, mais pour moi c'est important de ne pas me faire piéger demain ou de ne pas me voir opposer le vote qui pourrait être le mien.

Donc de la qualité ou du contenu de votre réponse Monsieur le Maire, et bien je voterai dans un sens ou dans un autre. »

**Monsieur le Maire :**

« Alors je répondrai sur ce point simplement en disant que bien évidemment accepter l'Exposition Universelle c'est accepter que le site du Triangle de Gonesse soit retenu pour cela et le village global de l'Exposition Universelle sera implanté sur le Triangle. Mais il faut le différencier du projet Europacity ; on peut être pour le Triangle je pense, sans être pour Europacity éventuellement. Il ne s'agit pas d'instrumentaliser une position qui pourrait être contre Europacity mais pour l'Exposition Universelle mais évidemment l'Exposition Universelle c'est sur le Triangle, c'est là ou peut-être... mais je ne cherche pas à instrumentaliser, je cherche à ce que nous soutenions un projet essentiel et pour

la France et pour notre territoire et cette partie de l'Île de France dans laquelle nous sommes et qui a bien besoin de gagner en attractivité. Car on nous parle toujours de l'aéroport de Roissy, certes l'aéroport est un pôle d'emploi mais depuis 40 ans qu'il existe, d'abord il y a plein d'habitants qui n'accèdent pas aux emplois et pourtant il y en a 90 000 d'une part, et d'autre part il n'y a pas le dynamisme du développement équilibré que nous souhaiterions pour le territoire. L'Exposition Universelle comme l'ensemble du projet du Triangle, après évidemment on peut avoir des nuances c'est un sujet de débat je le sais bien, ce sera un projet quand même pour donner de l'attractivité au territoire et cette partie de l'Île de France qui est en difficulté. »

**Monsieur HAKKOU :**

« Juste pour ce que vous avez dit que la réponse du jury sera donnée à la fin du mois, j'ai lu dans la presse qu'elle sera rendue le 12 juillet. »

**Monsieur le Maire :**

« Je n'ai pas dit à la fin du mois mais dans quelques jours car la date varie. »

**Monsieur HAKKOU :**

« Exactement, en tout cas dans la presse c'était indiqué que le jury rendait sa réponse le 12 juillet. »

**Monsieur le Maire :**

« D'autres disent le 6 alors c'est pour cela que je suis prudent. »

**Monsieur HAKKOU :**

« D'accord. Concernant comme vous l'avez dit l'attractivité mais il faut aussi admettre que nous sommes dans un territoire qui a trop longtemps été stigmatisé et le fait d'avoir cette Exposition Universelle comme le projet Europacity et d'autres projets, cela permet aussi à notre territoire de lui donner une autre image et de le valoriser. Donc c'est pour cela que je pense que cette motion tombe à pic au niveau des projets, de tout ce qui se passe au niveau du territoire. Par conséquent il faut la voter et éventuellement si on peut participer, à travers les réseaux sociaux ou sur les différents sites internet, si on peut aussi mettre des commentaires et essayer un maximum de valoriser notre territoire et y participer le plus pleinement possible. »

**Madame CAUMONT :**

« Bien sûr ce soir nous sommes tous là pour défendre les intérêts des Gonesseois et je pense que le vote positif pour cette délibération sera total parce que le rayonnement économique est premièrement pour les Gonesseois avant de penser aux autres et en même temps pour la revalorisation de notre territoire. Donc je pense que la cohésion ce soir serait un vote positif pour tous les Gonesseois. »

**Madame MOUSTACHIR :**

« Je souhaite juste répondre Monsieur Ouchikh concernant Europacity. Europacity est pour moi un projet de grande envergure, donc je suis une élue qui soutiendra Europacity jusqu'au bout, c'est un projet qui va tirer notre territoire vers le haut. A un moment donné il faut arrêter de dire à nos habitants que l'agriculture, les terrains agricoles... c'est un projet de 3,1 Milliards d'investissement, c'est un projet qui va apporter de la richesse et de l'emploi pour notre territoire. Comme je l'ai dit tout à l'heure la jeunesse souffre sur notre territoire et surtout sur certaines villes dont aussi Gonesse. Donc il faut tirer notre ville et notre territoire vers le haut. Europacity va apporter plus de 1 000 emplois, tout est lié le Triangle Gonesse c'est le quartier d'affaires, si on n'avait pas ce projet d'Europacity nous n'aurions pas eu la ligne 17 du métro automatique et bien évidemment nous n'aurions pas eu non plus la proposition pour l'Exposition Universelle. L'agriculture, moi j'ai du mal à comprendre comment on peut être sous les avions et accepter... on a déjà accepté 400 hectares de terres agricoles, l'emploi nous manque sur notre territoire, on en a besoin et il faut absolument soutenir ce projet. Parce que sincèrement vu votre niveau et vu votre position, j'ai du mal des fois à comprendre comment vous pouvez diaboliser ce projet. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Je pourrai y répondre Monsieur le Maire ? »

**Monsieur le Maire :**

« Aujourd'hui la motion que je propose porte sur l'Exposition Universelle et on ne va pas faire le débat sur Europacity, on essaie de rester sur le sujet car nous avons un ordre du jour important. »

**Monsieur SABOURET :**

« Rapidement sans étendre les débats, je voudrais rappeler quand même une première chose vous l'avez dit, c'est que le Département a été effectivement moteur sur cette candidature en mettant les moyens à disposition y compris les moyens humains et l'expertise puisqu'on a eu une équipe du

Conseil départemental qui a travaillé. Et il a été moteur parce qu'on a réellement des atouts, l'atout pour une Exposition Universelle c'est la proximité avec l'aéroport international parce qu'une Exposition Universelle signifie que les gens viennent du monde entier donc leur porte d'entrée sera assez naturellement la porte d'entrée de Roissy. L'atout c'est aussi la proximité extrêmement forte avec Paris, nous sommes vraiment très proches de la capitale et donc ça c'est le deuxième atout géographique tout simplement de ce projet-là. Et au Conseil départemental, je voulais aussi ajouter cela, c'est que l'opposition de gauche à Arnaud Bazin à laquelle j'appartiens, a travaillé là-dessus la main dans la main avec l'exécutif départemental, comme quoi parfois lorsqu'on a des grands enjeux, on est capable de se rassembler et cela est positif pour notre territoire. Alors juste une deuxième remarque c'est que l'audition des différents sites candidats avait lieu je crois il y a quinze jours ou trois semaines. Monsieur le Maire a cité les différents sites : le canal de l'Ourcq qui manifestement est un peu trop petit, moi je pensais que Saclay et Marne-la-Vallée étaient des dossiers trop lointains et en difficulté mais il semblerait que le dossier de Saclay ait quand même fait forte impression. Donc le dossier de Saclay qui est beaucoup plus loin des aéroports puisqu'il est à plus d'une heure de Roissy et plus loin aussi de Paris, est notre principal concurrent, donc il faut se méfier de ce concurrent-là.

Troisième chose, je pense qu'il serait utile que la Communauté d'Agglomération qui se réunit cette semaine fasse voter à l'unanimité une motion identique. Je ne sais pas s'ils ont été sollicités pour cela mais je pense que ce serait utile de dire que ce n'est pas seulement Gonesse qui va être la commune qui est censée accueillir mais c'est l'ensemble du territoire qui y voit un intérêt majeur.

Moi je serais assez favorable à ce qu'on essaie de convaincre aussi les partenaires des communes voisines, et je pense qu'il ne faut pas défendre notre projet en faisant la mendicité, en disant donnez-nous l'Exposition Universelle parce qu'on a rien, je pense que ce n'est pas la bonne approche, c'est donnez-nous l'Exposition Universelle parce que nous avons tous les atouts pour la recevoir, parce que nous sommes capables de la recevoir, nous avons le terrain disponible et ça me semble moi être plus convaincant que les arguments un peu trop misérabilistes.

Et enfin moi je suis favorable naturellement à l'urbanisation, à l'aménagement de la partie du Triangle de Gonesse qu'il est prévu d'urbaniser, c'est-à-dire la partie sud du Triangle de Gonesse. Je pense que c'est pertinent sur le plan de l'organisation de l'espace francilien, je voudrais dire que l'Exposition Universelle représente quand même un avantage considérable, c'est qu'elle nous donne la garantie d'avoir en temps et en heure le métro automatique la ligne 17. L'enjeu c'est la maîtrise du calendrier annoncé par la société du Grand Paris, l'enjeu c'est que les différentes lignes, la société du grand Paris fait avancer aujourd'hui les projets, la ligne 15 du côté de Champigny, d'ailleurs les riverains se plaignent suffisamment, ça avance. Mais nous nous sommes dans la phase ultérieure et tant que les tunneliers ne seront pas sur place en train de creuser des tunnels, ils arriveront chez nous à la fin, on n'aura pas de garantie absolue. Or si on a l'Exposition Universelle, on sait que le calendrier sera tenu parce que la France sera dans l'obligation de respecter un engagement international qu'elle aura pris d'accueillir l'Exposition Universelle sur le site du Triangle de Gonesse ; donc j'y vois moi cet intérêt-là et soit dit en passant, je pense que ça donnera aussi une garantie de réussite à Europacity.

Et je terminerai sur un dernier point : je pense que ce dossier tel que je l'ai vu, j'avais participé à la réunion de présentation organisée à la Communauté d'Agglomération il y a quelques mois, il présente aussi des atouts sur le plan environnemental, c'est-à-dire qu'il ne faut pas dire que ça va être un saccage, les Expositions Universelles aujourd'hui se traduisent par la construction de structures montables et démontables et on réutilise les matériaux, on a des techniques zéro déchet. La dernière exposition qui était thématique et pas tout à fait universelle se tenait à Milan ; elle était complètement sur ce schéma là mais ce n'est pas complètement nouveau, il faut se souvenir que les Expositions Universelles du début du siècle à Paris au Trocadéro ou sur le Champs de Mars la Tour Eiffel est un vestige de l'Exposition Universelle.

**Monsieur le Maire :**

« Allez vers votre conclusion parce que vous allez perdre votre voix bientôt. »

**Monsieur SABOURET :**

« Mais je ne l'avais déjà pas en arrivant donc je ne vais rien perdre, j'espère la recouvrer progressivement. Donc si demain l'Exposition Universelle nous permet d'avoir un geste architectural qui reste dans l'histoire et qui identifie notre territoire positivement, moi je trouve que ce sera vraiment formidable. Donc naturellement je soutiens cette motion et souhaite aussi que cette motion soit portée au niveau de l'intercommunalité jeudi, j'en dirai un mot si c'est possible lors de la réunion de l'intercommunalité. »

**Monsieur le Maire :**

« C'est tout à fait envisageable. »

**Monsieur TIBI :**

« Avec ce que vient de dire Cédric Sabouret, il a fait un développement assez important, il connaît bien son dossier, je voudrais répondre à Madame Moustachir en posant la question, parce que je rejoins un peu ce que dit Monsieur Ouchikh ; comme chacun le sait je suis totalement opposé à Europacity mais par contre sur le développement économique bien évidemment nous sommes tout à fait favorables. Je rappellerai quand même que sur ces 300 hectares, vous parliez d'un quartier d'affaires, le quartier d'affaires ce n'est pas Europacity qui est venu se rajouter au quartier d'affaires qui était prévu, donc je crois qu'il ne faut pas tout mélanger.

Deuxièmement, concernant cette initiative bien évidemment nous sommes tout à fait favorables puisque ça va effectivement créer de l'emploi, et là je suis d'accord avec Madame Moustachir, comme le quartier d'affaires va créer de l'emploi, Europacity c'est une autre histoire. Partant de là je n'ai rien à ajouter si ce n'est qu'il ne faut pas, sous prétexte que nous allons effectivement voter cette motion, que ça laisse sous-entendre que nous sommes favorables pour Europacity. Donc j'insiste bien sur le fait qu'il ne faut pas faire l'amalgame de tout, nous sommes totalement opposés à Europacity mais favorables au développement économique au quartier d'affaires et également à l'Exposition Universelle. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Je voterai pour cette motion non pas tant après les prises de parole des maires-adjoints et autres élus de la majorité de l'exécutif municipal, mais par rapport à la clarté de votre réponse et la réplique que vous m'avez donnée où vous m'avez assuré évidemment de ne pas mélanger les thèmes, les genres et que le vote qui sera le mien ne sera pas demain utilisé ou instrumentalisé à d'autres fins que simplement le soutien réel, sincère et franc que j'apporte à cette opération de candidature de la ville de Gonesse pour l'Exposition Universelle.

Simplement Madame Moustachir, vous n'avez pas dans cet hémicycle les partisans d'un développement moyenâgeux régressif, partisan de la lampe à huile et de la voile et puis d'un autre côté les partisans d'un développement économique progressiste tourné vers l'avenir. Nous sommes tous pour un développement de notre territoire, un développement qui profite à l'ensemble des Gonessiens, de manière générale à l'ensemble des populations de notre zone géographique, simplement nous avons une conception radicalement différente de l'économie. Moi je pense que l'économie doit être conçue, appréhendée et abordée de telle sorte qu'elle n'entre pas dans ce que j'appelle la démesure, ce que les Grecs appelaient l'hubris, cette façon de voir l'économie avec le toujours plus de consommation et de matérialisme. Je pense qu'on peut avoir un développement mesuré et un développement qui parie sur les atouts de notre territoire et j'en ai terminé là ; d'abord une desserte aéroportuaire tout à fait exceptionnelle, une proximité de Paris qui est tout à fait extraordinaire ; nous sommes à 16 kilomètres de vol d'oiseau de Notre Dame de Paris, et puis nous avons autour de nous des zones de développement aéronautique tout à fait considérables qu'il nous faudrait optimiser pour faire encore une fois, c'est ma marotte mais chacun la connaît bien depuis quelques années, en faire une zone particulière, la silicon valley de l'aéronautique que je considère être totalement possible. Déjà le Val d'Oise est un poumon aéronautique tout à fait considérable en Ile de France, nous devrions accentuer cette singularité et faire vraiment de la ville de Gonesse un pivot moteur en matière de développement des industries aéronautiques. Donc Madame Moustachir pas de caricature ou pas de manichéisme, nous sommes tous pour un développement, pour le progrès, pour le bien-être, le confort et l'activité économique, je ne suis pas partisan de la pluie, de la guerre, vous de l'amour et du bien-être, on est tous à peu près dans la même démarche, on essaie simplement de concevoir différemment des thèmes très importants comme l'économie. »

**Monsieur le Maire :**

« Très bien, je voudrais simplement ajouter puis nous allons voter, que si nous n'avons pas l'Exposition Universelle ce qui reste une hypothèse, nous aurons très probablement les Jeux Olympiques, non pas directement pour le Triangle mais à proximité, c'est de l'autre côté de la limite départementale et ça a un effet catalyseur également, notamment sur le métro et je peux vous assurer que ce qui est un sujet... mais puisque vous êtes Conseiller régional Monsieur Ouchikh, il y a un sujet d'incertitude qui subsiste c'est le barreau RER, mais s'agissant du métro bientôt les tunneliers arriveront. A partir de là nous avons le développement du Triangle, il y a le débat sur Europacity, Exposition Universelle ou pas, il y a aussi tout le travail fait avec la métropole dans le cadre de la thématique *Inventons la Métropole* où trois équipes d'architectes urbanistes paysagistes sont en train de finaliser et finaliseront pour le 31 juillet prochain leur dossier et seront ensuite sélectionnés. Là nous sommes sur le site de l'Exposition Universelle, c'est-à-dire que si elle ne se fait pas il y a déjà un plan B à travers ce concours pour des projets très innovants y compris en matière d'agriculture urbaine. Je le dis pour ceux qui y sont légitimement attachés, mais une agriculture urbaine qui n'est pas l'agriculture céréalière productiviste qui d'ailleurs est aussi très polluante.

Donc il y a des recherches qui sont faites, il y a des équipes qui travaillent et tout cela émerge et va émerger très prochainement d'ici la fin de l'année, nous allons franchir de nouvelles étapes.

Donc nous sommes dans une dynamique, alors évidemment si on a l'Exposition Universelle la dynamique sera encore plus forte mais cette dynamique vous savez doit s'entretenir, et elle doit s'entretenir de nos délibérations et de nos motions si possible unanimes sur le sujet. »

Au terme du débat, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

## **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame GRIS

**APPROUVE** la modification de la délibération relative au régime indemnitaire du personnel communal.

#### **Monsieur TIBI :**

« Là je ne peux pas m'empêcher, je prends tout de suite la parole, je ne peux que me réjouir parce que je pense que vous vous souvenez de ma colère en 2012 lorsqu'il y a eu justement cette augmentation du régime indemnitaire pour laquelle on donnait 80% de l'enveloppe globale aux cadres alors qu'on donnait péniblement... vous avez dit 87% de l'enveloppe on la donne aujourd'hui aux salariés ; mais je ne peux être que satisfait parce que vous avez pris acte de l'injustice que vous aviez fait en 2012. Je rappellerai quand même qu'en 2012 la quasi majorité du personnel n'a eu que 20 euros et que les cadres ont touché des 1 000 et 1 500 euros. Là effectivement quand je vois les gros salaires n'avoir que 30 euros d'augmentation, je ne peux que me réjouir et bien évidemment qu'on va doubler et triplement accepter cette proposition. »

#### **Madame GRIS :**

« Il y a eu un travail de négociations avec les syndicats. »

#### **Monsieur TIBI :**

« Bien évidemment il y a 2020 bientôt donc c'est évident. Ceci dit il y a effectivement aujourd'hui un syndicat mais quoi qu'il en soit vous avez quand même pris acte de cette injustice de 2012, je vous en félicite. »

#### **Monsieur ABCHAR :**

« D'abord il faut dire une chose et j'espère que tous mes collègues ici seront comme Monsieur Tibi, satisfaits de cette décision parce qu'elle symbolise d'abord la reconnaissance du travail de nos agents et que la municipalité a pris cette décision alors qu'elle n'était pas obligée, dans un contexte budgétaire très difficile. Nous avons eu un débat très difficile il a fallu vraiment arbitrer. Ensuite par rapport à ce qu'a dit ma collègue Madame Gris sur la représentation des personnels, bien sûr qu'il y a eu des négociations mais il y a aussi avant tout la reconnaissance par Monsieur le Maire et par la majorité et par tout le monde, même par vous Monsieur Tibi. J'espère que tout le monde ici sera reconnaissant du travail effectué par nos agents dans un climat très dur et on ne sait pas comment les choses vont être demain puisqu'on va s'attaquer au code du travail, qu'on va supprimer la Taxe d'Habitation, on ne sait pas sur quelle base budgétaire on va travailler pour les années à venir.

Mais en même temps la décision est courageuse et elle est politique parce que peut-être que 50 euros ce n'est rien pour quelques-uns mais pour quelqu'un de catégorie C c'est beaucoup et c'est une reconnaissance. Je vous rappelle qu'il y a quelques communes pas loin d'ici où ça fait des années qu'il n'y a pas eu de réévaluation malgré le combat mené par le syndicat ou par l'opposition.

Donc je pense que cette décision doit être soulignée, il faut qu'il y ait cette reconnaissance par rapport à Monsieur le Maire qui l'avait annoncé au soir des vœux au personnel et que aujourd'hui sur le terrain il a été très apprécié, d'abord par la représentation du personnel et par le personnel d'une manière générale. Il y aura encore un travail poursuivi et à chaque fois qu'il y a une reconnaissance matérielle, morale et humaine, parce que c'est ce qu'il faut dire car aujourd'hui le contexte politique qui est en train de se préparer avec un monarque qui a été élu et une majorité pratiquement absolue, on ne sait pas comment... parce qu'on va s'attaquer à la hiérarchie des normes, on va s'attaquer à l'humanité envers le salarié et le travail.

Je finirai juste par dire une phrase c'est que « quelqu'un qui rêve tout seul ça reste un rêve et quelqu'un qui rêve collectivement pour les autres c'est une nouvelle réalité qui commence. »

#### **Madame CAUMONT :**

« Je voudrais juste rappeler quand même qu'à la municipalité de Gonesse même s'il y a eu parfois des augmentations significatives et malgré la crise passée ces dernières années, il y a quand même eu des embauches et des créations de postes. Il y a des choses qui se passent dans cette ville et il ne faut pas le négliger. »

**Monsieur le Maire :**

« Je voudrais donner une précision suivante mais Monsieur Abchar a dit l'essentiel : les engagements pris en début d'année sont aujourd'hui avec ces délibérations tenus, le premier c'était sur la NBI où un certain nombre d'agents n'en bénéficiaient pas et c'est vrai que la réglementation ne le prévoit pas. Nous avons proposé la généralisation de celle-ci au 1<sup>er</sup> janvier, c'est-à-dire qu'en année pleine c'est 200 000 euros de pouvoir d'achat supplémentaire distribué et non pas je ne sais quelle cotisation supprimée qu'il faut compenser par l'augmentation d'un autre impôt. Sur cette proposition de régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet, il va être effectif immédiatement, c'est en année pleine 270 000 euros supplémentaires de coût mais comme vous l'avez dit les uns et les autres c'est un rééquilibrage et nous avons suivi en cela, après discussion et concertation avec les représentants du personnel, mais ça nous paraissait une évidence de devoir le faire donc nous le faisons. Bien évidemment vous avez fait les comptes, en année pleine ces deux mesures coutent 500 000 euros. En même temps nous regarderons, dans le cadre de la préparation budgétaire 2018, la possibilité de poursuivre l'effort pour 2018 à condition que notre volonté ne soit pas contrariée par les contraintes qui pourraient s'accroître s'agissant des collectivités territoriales puisque le nouveau Président de la République et le nouveau Gouvernement vont décider de réduire de 60 Milliards d'euros supplémentaires les dépenses publiques sur le quinquennat et de supprimer 75 000 postes de fonctionnaires territoriaux. Evidemment cela pour nous ne va pas dans le sens que nous souhaitons. Nous verrons, en tout cas ici à Gonesse nous voulons reconnaître le travail accompli par le personnel dans le cadre du service public communal. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Je voterai sans réserves cette délibération concernant le régime indemnitaire et je veux joindre ma voix en tout cas mon vote à ceux qui ont pu l'exprimer voici quelques instants, je crois qu'il nous faut collectivement saluer le travail remarquable des agents de la commune. Moi je suis toujours frappé lorsque je rencontre des agents de la ville à l'occasion de quelques manifestations que ce soit, le dévouement de chacun des agents malgré les contraintes matérielles, malgré les contraintes quotidiennes, il y a toujours beaucoup de cœur, beaucoup d'abnégation et toujours une action menée par chacun de nos agents tournée vers le bien public, vers le service public, et cela je voulais le saluer tout simplement parce que je le crois sincèrement. Sans notre personnel beaucoup d'actions ici menées à Gonesse ne pourraient aboutir, en tout cas pas avec cet éclat. »

**Monsieur SABOURET :**

« Je voulais ajouter effectivement que c'est bien que nous avançons sur le dossier du régime indemnitaire, vous avez dit que ça coûtait 500 000 euros en année pleine, si j'ai bien noté votre intervention. »

**Monsieur le Maire :**

« Avec la NBI comprise. »

**Monsieur SABOURET :**

« Donc NBI plus régime indemnitaire on est sur un coût supplémentaire de 500 000 euros en année pleine ; je trouve ça bien. C'est aussi une restitution on va le voir tout à l'heure dans le Compte administratif d'une partie de l'excédent qu'on a entre les charges de personnel inscrites et les charges de personnel réalisées. Je rappelle juste une chose c'est qu'on a 1,5 Million d'écart entre les inscriptions et les réalisations, donc on rend un tiers de cet écart au personnel sous forme d'indemnités. »

**Monsieur le Maire :**

« Non on ne peut pas compter comme cela mais Monsieur Jaurrey vous répondra tout à l'heure, nous allons arriver au Compte administratif. Ce n'est pas comme cela qu'il faut compter, ça c'est de la mauvaise foi, il ne faut pas tromper les gens. »

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame GRIS

**PROCEDE** à la suppression et à la création de postes.

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

## **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

*Sous la présidence de Madame GRIS Première Adjointe, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAUREY

**ADOpte** le Compte Administratif 2016 – Budget Principal.

### **Monsieur SABOURET :**

« J'avais promis à Michel Jaurey samedi que je lui donnerai la réplique sur le Compte administratif, d'abord pour dire que le Compte administratif est un document extrêmement intéressant parce que c'est le budget réel de la commune tel qu'il a été exécuté. Ce n'est pas la programmation budgétaire, ça c'est l'exercice que l'on fait en début d'année, c'est l'exercice qui consiste à constater les dépenses et les recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement. Donc les chiffres qui sont là sont incontestables, on en est tous d'accord et on pourrait tous voter le Compte administratif. La chose qui est importante c'est l'interprétation de ces chiffres. Moi j'ai fait une lecture attentive de ce Compte administratif en regardant aussi celui de 2015 et les quelques précédents pour quelques points de détail et j'avoue que j'ai été quand même assez perplexe quant à l'écart entre la prévision budgétaire qui était celle du budget que nous examinons, le budget 2016, et puis les réalisations derrière. C'est-à-dire que l'écart n'a jamais été aussi grand, sur la section de fonctionnement parce qu'il ne faut pas confondre les deux sections ; l'excédent de la section de fonctionnement va venir alimenter la section d'investissement et quand on fait la somme de l'un et de l'autre, en vérité on parle de choses totalement différentes. Sur la section de fonctionnement je rappelle qu'en 2015 on avait un écart déjà entre ce qu'on avait prévu et ce qu'on avait enregistré de 6 Millions d'euros, c'est-à-dire qu'on avait eu des dépenses en moins ou des recettes en plus par rapport à ce qu'on avait prévu de 6 Millions d'euros. Cette année on bat tous les records, on est à 8,4 Millions sur un budget de fonctionnement qui était prévu à 46 Millions en dépenses et en recettes, c'est-à-dire que ça représente presque pas tout à fait 20%, 18 % des crédits budgétaires. En gros la prévision et la réalisation n'ont pas grand-chose à voir, presque 20% d'écart c'est énorme. Moi la lecture du Compte administratif 2016 en tout cas de sa partie fonctionnement me conforte dans l'idée que j'avais défendue en 2016, qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter la fiscalité locale, que le contexte budgétaire qui nous avait été présenté avait été volontairement exagéré. En dépenses le budget est en suréquilibre en dépenses de fonctionnement de 6,5 Millions d'euros. Je me suis amusé à faire des petits calculs, j'ai même fait cela sur un tableur excel parce que c'est beaucoup plus facile pour travailler : j'ai regardé les budgets des années précédentes, jamais on a atteint un tel niveau d'écart et en recettes on a presque deux millions d'écart, c'est-à-dire qu'on a encaissé deux millions de recettes de plus que celles qu'on avait inscrites au budget ; c'est tout à fait considérable.

Permettez-moi juste une remarque sur la fiscalité, la comparaison des taux n'est pas la donnée la plus pertinente, ce qu'il faut comparer c'est je dirai les euros par habitants qui sont versés au titre de la fiscalité locale. Je vous invite à aller sur le site internet de la DGFIP Direction Générale des Finances Publiques parce que maintenant c'est formidable toutes les données sont publiques et elle met à disposition commune par commune sur la base des Comptes administratifs, donc on aura les chiffres 2016 dans les semaines dans les mois qui viennent. Regardez les chiffres et regardez les comparaisons entre communes, je pense qu'on ne peut pas faire cocorico en disant on est les meilleurs c'est nous qui avons la fiscalité la plus basse ou parmi la plus basse, parce que ce n'est pas la réalité de ce que nous dit la DGFIP et avant même qu'on ait augmenté les impôts.

Donc la lecture que j'ai c'est qu'on a gonflé exagérément les crédits et sous-estimé les recettes, ce qui amène au résultat de 8,4 Millions d'euros d'écart. En regardant dans le détail sur la ligne impôts en 2016 on a une réalisation de la recette fiscale en 2016 qui est un Million au-dessus de ce qu'on avait inscrit ; on avait inscrit 32,8 et on est à 33,8 donc pas tout à fait un Million au-dessus. »

### **Monsieur JAUREY :**

« 943 000. »

**Monsieur SABOURET :**

« Oui c'est ça 942 293 très exactement. J'ai une interrogation, on avait annoncé aux Gonesseiens une facture supplémentaire des impôts de 500 000 euros c'est-à-dire de la moitié de ce chiffre-là, donc comment on explique qu'on a dit vous allez payer 500 000 de plus et qu'à la fin sur cette ligne là on a un Million d'écart.

Deuxième interrogation, l'attribution de compensation ; vous nous avez dit qu'elle était de 1,2 Million, or dans les chiffres on est à 729 000 euros d'écart entre les réalisations 2016 et les réalisations 2015, puisqu'il y a 12,8 Millions d'euros en 2016 et pas tout à fait 12,1 en 2015.

Et puis enfin une troisième interrogation sur les chiffres de recettes : d'où vient la ligne de 723 000 euros qui est sur un compte très bizarre qui me semble être une compensation relais, je pense que c'est une réévaluation de ce qui est la compensation de Taxe professionnelle, l'interrogation que j'ai c'est est-ce que cette recette est pérenne et nous l'aurons en base budgétaire 2017 ou est-ce qu'elle est non pérenne et c'est une recette exceptionnelle.

Maintenant on pourrait dire on a surestimé les dépenses de fonctionnement, on a sous-estimé les recettes de fonctionnement donc en exécution on est bien meilleurs que ce qu'on avait imaginé, on a 8 Millions d'écart mais c'est pour la bonne cause, parce qu'il faut pressurer la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement et pouvoir financer les projets, les dépenses réelles d'équipement que l'on a. Mais je vous fais remarquer une chose c'est qu'on n'arrive pas à suivre le rythme, les restes à réaliser c'est-à-dire en fait ce qu'on a prévu de dépenser mais qu'on n'arrive pas à dépenser parce qu'on ne suit pas le rythme c'était 10,3 Millions d'euros en 2015 et on est à 11,4 en 2016, c'est-à-dire qu'on a gagné 1 Million d'euros, 10% en une année. »

**Madame GRIS :**

« Monsieur Sabouret votre conclusion. »

**Monsieur SABOURET :**

« Attendez excusez-moi, je suis beaucoup moins long que ne l'a été Monsieur Jaurrey je pose quelques questions. Nous avons d'ailleurs des lignes d'emprunt qu'on a signés avec des banques, avec des organismes financiers mais on ne les mobilise pas. Je voudrais juste vous faire remarquer une chose c'est que c'est un point classique des critiques des Chambres Régionales des Comptes dans les budgets des collectivités territoriales, donc attention à cette pratique budgétaire qui me semble tout à fait curieuse.

Je ne veux pas être plus long, ce que je voulais vraiment souligner c'est que je pense que les comptes tels qu'ils nous sont restitués en 2016 sont justes, je ne conteste pas les chiffres mais sur le choix qui a été fait, on a un écart considérable entre les prévisions et les réalisations et cela m'interroge fortement. Cela veut dire que dans la prévision budgétaire on a été, alors certains pourraient dire prudents, moi franchement je trouve qu'on a été un peu fantaisistes parce que presque 20% d'écart c'est excessif.

Donc ce que je demanderai à l'avenir c'est qu'on ne gonfle pas les dépenses et qu'on ne sous-estime pas les recettes, de sorte qu'on puisse avoir une justesse du document budgétaire, une sincérité du document budgétaire qui soit satisfaisante pour les Conseillers municipaux que nous sommes.»

**Madame GRIS :**

« Mais il n'y a aucun doute sur la sincérité du document budgétaire. »

**Monsieur SABOURET :**

« Et en tout cas je suis heureux d'avoir porté le débat sur la fiscalité en 2016, parce que je pense que les chiffres que vous nous donnez aujourd'hui valident l'analyse qu'on avait faite au-delà même de ce que j'imaginai à l'époque, il n'était pas nécessaire de demander des recettes en plus. »

**Monsieur PIGOT :**

« Moi je suis scandalisé par les propos de Cedric Sabouret qui accuse la municipalité d'être fantaisiste, de gonfler les chiffres. Je trouve qu'à un moment donné, publiquement, il y a des propos qu'il faut tenir de façon un peu plus modérée à mon avis. C'est notre sincérité qui est mise en cause et à un moment donné le mot sincérité a été prononcé : budget insincère, moi ça me pose un problème.

Notre groupe votera bien sûr le Compte administratif, tout simplement parce que son résultat très positif est la traduction de la bonne exécution de notre budget 2016 qui est conforme aux axes majeurs de notre action municipale. A savoir, la qualité d'un service public communal de proximité, l'aménagement et l'embellissement de tous les quartiers, une gestion saine des finances communales : c'est la base de notre travail et depuis 20 ans que je suis élu c'est comme ça !

Nous constatons avec satisfaction l'augmentation de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération et le réajustement de la fiscalité locale mais nous restons particulièrement inquiets quant à la baisse constante de la Dotation Forfaitaire même si la DSU connaît depuis 2012 une progression constante. Le rapport de Michel Jaurrey rappelle à juste titre que la baisse constante des dotations de l'Etat et la réduction du financement de nos partenaires

constituent notre principale préoccupation. A terme, il s'agit là de la remise en cause de nos actions tellement nécessaires dans nos quartiers, à chaque fois que nous intervenons au nom de notre groupe nous ne manquons pas de vous faire part de notre inquiétude pour l'avenir des finances communales. Monsieur le maire l'a rappelé tout à l'heure les promesses du nouveau Président de la République c'est encore 60 Milliards d'économies, des milliers et des milliers de fonctionnaires qui vont être supprimés, c'est démagogique parce qu'en même temps il parle de classes préparatoires à 12 élèves alors je ne sais pas comment il va faire. Avec la proposition du Président de la République d'exonérer 80% des Français de la Taxe d'habitation notre inquiétude est d'autant plus profonde, le nouveau Président s'inscrit dans une continuité désastreuse de baisse des dotations de l'Etat que subissent les collectivités locales depuis une décennie. Chaque citoyen en fonction de ses moyens doit pouvoir participer à la vie de sa commune en payant l'impôt local de façon juste et équitable, c'est le fondement même de la démocratie locale. En supprimant l'autonomie fiscale des communes le Chef de l'Etat procède à un acte de recentralisation autoritaire et démagogique, il s'agit là de l'expression d'une idéologie qui vise en asséchant progressivement les budgets des communes à remettre le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Pour nous élus Communistes il faut redonner aux collectivités locales les moyens financiers pour mettre en œuvre les politiques publiques répondant aux besoins de la population. Pour cela les recettes fiscales sont à trouver ailleurs que dans les poches des contribuables mais sur le capital des entreprises, en taxant les actifs financiers des entreprises, en renforçant l'action contre l'évasion fiscale : 80 Milliards d'euros chaque année je vous signale, donc les économies sont plutôt à faire là-dedans. »

#### **Monsieur CAURO :**

« Je n'avais pas prévu d'intervenir mais comme Monsieur Pigot je suis très choqué par l'intervention de Monsieur Sabouret. Monsieur Sabouret essaie de triturer les chiffres pour argumenter et justifier a posteriori la position qu'il avait prise contre le budget et contre l'augmentation des impôts. Si nous avons augmenté les impôts, comme l'ont expliqué Messieurs Jaurrey et Pigot, les taux ont augmenté après 10 ans d'équilibre parce qu'on a fait un budget prudent. Parce que qu'est-ce que vous auriez dit si ce soir nous avons présenté un Compte administratif en déficit, je n'ose même pas imaginer ce qui aurait été dit. Moi je constate que l'encours de la dette baisse, que nous présentons un compte qui a été équilibré, en fait nous gérons la commune comme un bon père de famille et je crois que cette expression est importante. Nous gérons comme un bon père de famille mais en même temps nous avons beaucoup de projets, Monsieur Jaurrey disait que les dépenses d'équipement par habitant sont plus élevées qu'ailleurs, alors oui il y a des restes à réaliser, pourquoi ? Parce qu'on a lancé beaucoup de projets et que forcément quand on les lance il y a un décalage. Mais est-ce que quand on est chez soi si on n'a pas l'argent on lance les travaux et on se dit qu'on verra l'année prochaine si l'argent est là pour les payer : non ! On a l'argent, on les lance et puis s'il y a un décalage on les paiera l'année prochaine mais on sait que notre gestion permet de payer tous ces investissements que l'on fait et on voit les réalisations qui commencent à se faire sur la ville.

Donc employer le terme d'insincérité !... Le budget est sincère, le Compte administratif est sincère et c'est vrai que c'est inadmissible d'entendre dans cette enceinte quelqu'un qui a été élu sur notre liste parler de comptes qui ne sont pas sincères. »

#### **Monsieur JAUREY :**

« Moi je ne suis pas surpris et je dirai que ça ne me choque pas. Ça ne me choque pas parce que quand on essaie de justifier une position intenable politiquement il est évident qu'on entre dans une contradiction. Le problème est de savoir ce qu'on fait et ce qu'on veut. En réalité si on a eu ce débat public avec les Gonessiens pour leur dire voilà la situation, les recettes se resserrent, l'Etat nous baisse les dotations, le Conseil départemental, tous les partenaires et nous avons des dépenses qui inévitablement, et je voyais tout à l'heure par rapport au personnel ça grimpe tout simplement, légèrement mais ça grimpe. Malgré toutes les mesures d'économies la question qui est posée est essentielle et extrêmement politique : est-ce que vous voulez maintenir le niveau de service public communal que vous avez ? Et la réponse Monsieur Sabouret n'est pas dans la gesticulation des chiffres sur lesquels je vais revenir tout à l'heure, elle est de dire si on veut diminuer les dépenses, qu'est-ce qu'on supprime ? Les jeunes ne sont pas là mais par exemple nous avons lancé le Service Civique Jeunes Municipal, c'est 76 000 euros par an et nous versons un peu plus de 35 000 euros de bourses, Monsieur Sabouret on supprime ou on ne supprime pas ? Nous avons fait les rythmes scolaires, on fait payer ou on ne fait pas payer ? Nous, nous avons choisi de ne pas faire payer et de maintenir un très bon niveau, c'est ça le problème. Pareil pour l'investissement, est-ce qu'on fait le programme municipal, c'est-à-dire que nous tenons nos engagements du programme et il va y avoir les écoles de la Fauconnière, etc... Est-ce que l'on fait ou pas ? C'est ça le problème budgétaire ; il est simple. Alors sur le fonctionnement vous avez oublié un chiffre qui m'apparaît essentiel je regrette, c'est que le versement à la section d'investissement. Si vous aviez pris le Budget Primitif 2016 ce versement était de 1,9 Million et si vous prenez le Compte administratif 2016 il est de 3,7 Millions, c'est-à-dire qu'il a presque doublé parce que nous avons eu des recettes supplémentaires. Et lorsque

nous avons voté, nous avons tenu l'engagement pris : on maintient le niveau du service public communal et on consacrera le plus à l'investissement parce que tout simplement on avait prévu un budget qui était en légère restriction sur l'investissement, donc on l'a consacré.

Sur l'attribution de compensation, je ne comprends pas vous êtes au courant quand même, en 2015 nous avons fait le transfert des zones économiques je crois dans le dernier trimestre, elle ne jouait pas en année pleine mais il suffit de prendre les CLECT. Je m'excuse-moi je ne veux pas vous balancer les chiffres parce que j'en ai marre de balancer les chiffres mais nous avons fait le transfert, c'était sur six mois. Le problème c'est que l'attribution de compensation de 2015 retraçait parfois partiellement des charges qui ont été bien sûr complètes en année pleine. Nous avons touché, mais je signale que nous avons voté le budget principal le 28 janvier 2016 et que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a voté le sien le 31 mars 2016, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas inscrire 1,2 Million de plus dont on ne savait pas si on les avait, on pouvait espérer qu'on les ait c'était dans la négociation mais ce n'était pas voté, on ne pouvait pas les inscrire : là ça aurait été un manque de sincérité budgétaire évident ; ce que vous préconisez. Et nous avons dit dans le cadre du budget que ce million deux nous le consacrons essentiellement à l'investissement. C'est si vrai qu'on l'a transféré à l'investissement et je vais vous dire sur quel domaine : on a inscrit en investissement dans le Budget Supplémentaire, la réhabilitation et la restructuration des abords des écoles Peguy-Perault qui je crois cote 1 160 000 euros si ma mémoire ne me fait pas défaut, voilà où nous avons inscrit, ça permet de faire cela.

Bien sûr ça va être réalisé prochainement parce qu'il a fallu faire des études y compris aller chercher des subventions ; ça a été réalisé.

Alors vous me dites la fiscalité locale, ; le levier fiscal que nous avons agité de 1,8 pour la Taxe foncière, ça a produit 940 000 euros de recettes supplémentaires sur cette partie-là et nous avons eu une recette complémentaire de 722 000 euros qui n'était pas inscrite parce qu'elle correspond aux rôles supplémentaires, je le dis dans mon rapport vous ne m'écoutez pas et vous ne me lisez pas ; ce n'est pas grave, 478 000 euros de rôles supplémentaires de la TP, nous avons également eu des taxes d'habitation... Mais je vais vous dire une chose Monsieur Sabouret, en Commission des Finances à laquelle vous n'assistez jamais et je devrais d'ailleurs ne pas vous répondre parce que c'est là qu'on peut vous expliquer tout ce que j'explique en Conseil municipal, au lieu que je balance des chiffres à tout le monde qui sont dans le Compte administratif. Mais je ne comprends pas que vous ne saisissiez pas ces chiffres parce qu'ils sont là inscrits, c'est aussi simple que ça.

Ensuite vous me parlez des emprunts non réalisés, vous avez raison c'est notre gestion et elle a été considérée comme saine ; c'est tout simple, à la page 16 vous avez *crédits ouverts* 6 335 000, qu'est-ce que nous faisons en réalité ? Mais vous devriez le savoir, nous le faisons depuis que je suis aux Finances, c'est-à-dire que nous n'empruntons pas tant que nous n'en n'avons pas besoin : on ne va pas payer des intérêts pendant qu'on n'en a pas besoin. C'est lorsque viennent les grosses réalisations que nous empruntons, c'est si vrai que sur les 6 Millions nous avons bien sûr 3 900 000 du budget 2016, nous avons réduit d'un Million au BS, cela fait 2 900 000. Nous avons 3 400 000 des restes à réaliser mais ils sont là, en dernière page Monsieur Sabouret. Et vous savez comment on les utilise ces restes à réaliser 2015 en emprunt ? Nous avons fait l'emprunt en 2015 des deux Millions, nous l'avons réalisé en 2016, 1,4 Million auprès du Crédit Agricole sera mobilisé en juin 2017 ! C'est-à-dire maintenant. Et nous avons les 2,9 Millions de l'emprunt 2016 qui seront mobilisés en septembre 2017 ! Je peux même vous préciser à un taux de 1,54% ; nous faisons l'emprunt au fur et à mesure de nos besoins, mais pour rétablir un budget il faut des dépenses et aussi des recettes, donc il faut mobiliser l'emprunt pour rééquilibrer un budget.

Moi je ne vais pas continuer là-dessus, j'en ai dit un peu trop d'ailleurs. »

#### **Monsieur TIBI :**

« Je vais compléter ce qu'a dit Monsieur Sabouret, disons que je reviens toujours, comme tous les ans je soulève deux points et effectivement dans les propos qu'a tenus Monsieur Sabouret, sans vouloir dire qu'il est insincère, vous savez tous les ans je fais la remarque concernant justement ces emprunts surtout pour les restes à réaliser et ces cessions foncières. Monsieur Cauro je voudrais vous reprendre parce qu'il me semble que lorsqu'on en a parlé vous m'avez cité pas mal de cessions et je m'aperçois que dans ce qu'a donné Monsieur Jaurrey c'est néant. Donc vous voyez ce que vous avez dit lors d'une précédente intervention à laquelle il y a eu des cessions foncières, là je constate et c'est ce que j'avais remarqué depuis pas mal d'années, qu'il n'y a pas eu de cessions. Donc lorsque je disais que pour équilibrer des budgets on glissait des sommes de cessions foncières, là à la lecture cela se confirme.

Je voudrais seulement rajouter, parce que l'histoire des augmentations d'impôts, je pense qu'on n'était ici pas favorables non plus puisque vous le savez à chaque fois on se met en colère dans la mesure où la base augmente, alors comme la base augmente bien évidemment c'est le contribuable qui paie et donc on dit que ce n'est pas la commune qui a augmenté.

Je rappellerai quand même que lorsqu'on voit le potentiel fiscal et financier de la ville, on s'aperçoit que d'une année sur l'autre il diminue, c'est-à-dire que par rapport à l'année dernière le potentiel fiscal a chuté de 9%. Donc comme je le dis depuis des années, il va arriver à un moment où lorsqu'on ne

pourra plus prendre de l'impôt, vous allez nous expliquer comment on fait. Alors bien évidemment c'est facile de rejeter ça toujours sur le Gouvernement ; ce n'est pas parce que c'est aujourd'hui Macron mais je rappellerai que j'avais fait le même cas du temps de Hollande où je disais la même chose, il arrive à un moment il faut savoir dire que le contribuable n'a plus les moyens de pouvoir payer l'impôt. Alors vous allez me dire on fait comment des économies ? Et là c'est le rôle de la majorité de trouver des solutions, ce n'est pas le rôle de l'opposition qui est rejetée lorsqu'elle intervient ou propose parce que c'est l'opposition. Depuis 2008 Monsieur Jaurey c'est comme cela, donc nous sommes partis, parce qu'on peut en parler dans n'importe quel débat dans celui du commerce local, de l'économie, on peut parler de tout, lorsque nous faisons des propositions on nous rejetait. Aujourd'hui c'est la question qu'on se pose, les restes à réaliser lorsqu'on voit l'emprunt. Effectivement vous avez raison Monsieur Jaurey lorsque vous dites que les restes à réaliser sont décalés, automatiquement l'emprunt est décalé, sauf que lorsqu'on lit un budget Monsieur Pigot excusez-moi, à partir du moment où on prévoit de faire des investissements on voit de quelle manière on peut cautionner. Partant de là imaginons que tous les investissements qui auraient dû logiquement être faits puisqu'ils ont été budgétés sur 2016, on aurait dû comme je l'ai dit les années précédentes, on aurait dû augmenter par un emprunt supplémentaire de 4 Millions et on aurait dû également faire des cessions de près de 3 Millions puisque tous les ans les cessions augmentent.

Quand on dit insincère ce n'est peut-être pas le mot qu'il faut employer mais pour pouvoir équilibrer il faut bien de toute manière faire des écritures et c'est le problème qui se présente, c'est un peu le manque de transparence et où à un moment il faudrait reconnaître et dire : voilà, effectivement nous avons budgété, nous avons pris ça mais en réalité c'est pour mousser le truc en disant on va faire des investissements tout en sachant que ça allait être décalé. »

**Monsieur CAURO :**

« Monsieur Tibi je vous réponds sur les cessions : si vous reprenez les comptes rendus des Conseils municipaux de 2016, vous verrez qu'on a passé plusieurs délibérations pour vendre des terrains qui étaient conditionnées à un dépôt de permis et les gens qui devaient acheter, que ce soit les friches Thirion, que ce soit Toit et Joie sur la rue Gabriel Péri, ou Val d'Oise Habitat sur la rue Drouhot, ont pris du retard dans le dépôt de permis. Le Notaire lui-même a pris du retard sur les pavillons de la rue Camille Saint Saëns, il y a eu des problèmes de recherche de propriété qui ont fait prendre du retard, c'était prévu pour 2016 mais ça c'est fait début 2017. Donc ce qui a été voté en 2016, vous le verrez en 2017, c'était prévu pour 2016 ça ne s'est pas fait mais c'est bien vendu, ce ne sont pas des chiffres qui ont été annoncés de façon fantaisiste et les délibérations ont été prises en Conseil municipal. »

**Monsieur TIBI :**

« Je pourrais effectivement vous cautionner sauf que je rappellerai que ce langage m'a déjà été tenu et qu'en 2015 cessions néant. »

**Madame GRIS :**

« Je crois que le débat a été assez long, tout le monde s'est exprimé et je propose qu'on passe au vote »

**Monsieur SABOURET :**

« L'explication de vote normalement dans toute assemblée c'est de droit. Demandez à celui qui a été Député ici, il le sait. »

**Madame GRIS :**

« Donc votre explication de vote mais de toute façon nous passons au vote. »

**Monsieur SABOURET :**

« Mon explication de vote est simple parce qu'il faut toujours expliquer et moi je n'ai pas dit ma position de vote tout à l'heure et je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu sur le mot insincérité que je maintiens et j'explique pourquoi. Les chiffres sont justes, je n'ai pas dit que les chiffres sont pipotés, les chiffres sont justes et moi j'ai travaillé sur la base de ces chiffres. C'est la raison pour laquelle je considère que le Compte administratif doit être voté et je le voterai parce que les chiffres sont justes. En revanche ce qui me frappe c'est l'écart entre ce qu'on avait prévu initialement et ce qu'on a effectivement réalisé... »

**Madame GRIS :**

« Monsieur Sabouret c'était juste une explication de vote. »

**Monsieur SABOURET :**

« ... et je ne me laisserai pas insulter en disant que je triture les chiffres parce que j'ai travaillé ce budget, j'invite d'ailleurs tous ceux qui ici on fait la critique à se plonger dans le budget et à regarder. Je tiens à la disposition de qui me le demande mon tableau d'analyse parce que je laisse tout public et en tout état de cause la sincérité c'est l'écart entre la prévision et les réalisations et je maintiens ces propos. »

Au terme du débat, **Madame GRIS** propose de délibérer.

**La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 26 Pour**

**Agir pour Gonesse : 3 Abstentions**

**SIEL de Gonesse : 1 Abstention**

**Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**ADOPTE** le Compte Administratif 2016 – Budget Annexe Assainissement.

Sans intervention de la part de l'assemblée, **Madame GRIS** propose de délibérer.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**ADOPTE** le Compte Administratif 2016 – Budget Annexe Eau.

Sans intervention de la part de l'assemblée, **Madame GRIS** propose de délibérer.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**ADOPTE** le Compte de Gestion 2016 - Budget Principal.

Sans intervention de la part de l'assemblée, **Madame GRIS** propose de délibérer.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**ADOPTE** le Compte de Gestion 2016 - Budget Annexe Assainissement.

Sans intervention de la part de l'assemblée, **Madame GRIS** propose de délibérer.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**ADOPTE** le Compte de Gestion 2016 - Budget Annexe Eau.

Sans intervention de la part de l'assemblée, **Madame GRIS** propose de délibérer.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

*Reprise de la présidence de séance par Monsieur le Maire.*

**Monsieur le Maire :**

« C'est déjà terminé, c'est dommage parce que je trouvais qu'il faisait bon dehors et que l'air était plus respirable, car j'ai entendu dans le débat, je me permets un commentaire, des inepties. Mais quand on veut prouver avec de mauvais arguments tout simplement pour s'opposer, on ne démontre pas grand-chose et on ne convainc pas grand-chose. D'ailleurs, c'est pour l'essentiel devant les électeurs que l'on convainc ou pas, et dernièrement ça n'a pas été convaincant. »

**Monsieur TIBI :**

« Ce n'est pas gentil pour le PC. »

**Monsieur le Maire :**

« Je parle aux Gonessiens, ce qui m'intéresse c'est les Gonessiens et les Gonessiens qui nous ont fait confiance très largement en 2014. Ils ont pu le faire d'autant plus qu'en matière de gestion financière il y avait le rapport de 2013 de la Chambre Régionale des Comptes puisque ça a été évoqué tout à l'heure et qui n'avait aucune observation à faire à la ville de Gonesse sur sa gestion financière, à la différence de nombreuses autres villes. Donc il faut faire attention quand on se livre à des attaques infondées en manipulant les chiffres et je pense que tous nos fondamentaux sont bons. Sur les observations que l'on peut faire quand on fait un budget qui est un Budget Primitif, un budget prévisionnel sur le fonctionnement... par exemple s'agissant de la masse salariale, quand parfois il y a des difficultés de recrutement comme ça peut être le cas s'agissant de certains métiers en tension, nous avons une moindre consommation de la masse salariale par rapport à la prévision. Sur l'investissement, lorsque nous prévoyons des investissements mais qu'en même temps sur tel ou tel projet on peut rencontrer des difficultés techniques de mise en œuvre, ça retarde, donc on a des restes à réaliser ; ce n'est pas de la mauvaise gestion chacun le sait, c'est simplement un certain nombre d'aléas.

Or quand j'entends parler de presque insincérité, cela est inacceptable et particulièrement choquant mais les Gonessiens quand on leur explique ils comprennent. C'est ce que nous continuerons à faire et nous continuerons à agir dans le sens de ce que souhaitent les Gonessiens car ce sont les nombreux témoignages qui sont importants. Quand ce week-end on inaugure le parc de la Patte d'Oie qui a été un effort très important de la ville et quand on voit la satisfaction des Gonessiens, on se dit franchement qu'on a plutôt bien travaillé que mal travaillé, qu'on a plutôt bien géré que mal géré, c'est ce qui m'importe et c'est le jugement des Gonessiens qui m'importe avant tout plutôt que des basses polémiques à des fins purement politiciennes d'un nouvel opposant. »

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

**PREND ACTE** du bilan de l'année 2016 de l'Agenda 21 local.

**Madame CAUMONT :**

« Ce n'est pas une question mais un complément d'information. Bien sûr le développement durable concerne tout le monde ; il y a une grande part qui n'apparaît pas sur le rapport mais je pense qu'elle est dans le bilan présenté par Monsieur Hakkou et qui se passe dans les quartiers, au lycée et dans les collèges où il y a une sensibilisation active de la population quelle qu'elle soit. Au lycée par exemple ils ont travaillé sur la façon de ne plus gaspiller le pain à la cantine, ils ont travaillé sur le compostage, et sur une ruche *miel pep's*. Au niveau des collèges également ils ont travaillé sur l'environnement de leur collège parce que le développement durable c'est tout ce qui fait du bien à l'être humain dans son environnement. Au niveau des centres socioculturels il y a aussi des actions de sensibilisation, par exemple comment faire un repas complet à partir de ce qu'il nous reste dans le réfrigérateur, c'est aussi les ateliers de couture qui peuvent apporter une économie aux ménages. Donc il y a des actions dans les quartiers même si dans l'esprit de chacun le développement durable c'est plutôt l'économie d'énergie, il y a aussi d'autres actions bénéfiques et utiles à la population du territoire. »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Hakkou a dû convaincre sur les actions retranchées, les actions nouvelles, tout le monde a bien compris ? J'avais souhaité inscrire le sujet en débat mais... Monsieur Hakkou un dernier mot.»

**Monsieur HAKKOU :**

« Il faut savoir que l'Agenda 21 appartient à tout le monde, il faut que tous les habitants se l'approprient. S'il y a des ajouts ou des choses qu'on pourrait mettre en place, comme on peut le constater sur la protection de l'environnement à l'image de la biodiversité, nous avons des ruches et

quelqu'un qui faisait ça tout seul dans son coin. Nous avons choisi de l'intégrer et de le faire en partenariat avec un professionnel ; c'est le type d'action que les habitants peuvent aussi... parce qu'il faut vraiment qu'ils se l'approprient. L'Agenda 21 c'est l'avenir de nos enfants, c'est l'avenir de la ville, aujourd'hui le Parc de la Patte d'Oie qui a ouvert samedi doit être le lieu à l'éducation à l'écocitoyenneté. Donc le Parc vient corroborer tout le travail réalisé depuis toutes ces années sur les actions environnementales. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« J'approuve évidemment un tel document qui est considérable, riche, peut-être trop riche d'ailleurs, il a les défauts de sa qualité ou de ses qualités ; il y a beaucoup trop de choses et nous avons au fond un bilan ou un bilan d'étape qui compacte ou qui collecte ou qui agglomère beaucoup d'actions qui souvent ont peu de rapport les unes par rapport aux autres.

Lorsqu'on parle d'améliorer le fonctionnement de nos administrations avec l'informatique, la e-administration, le site internet, l'aménagement du cadre de vie, l'amélioration des conditions de travail du personnel, la biodiversité, tout cela est considérable et intéressant mais précisément par quoi on compacte toutes ces actions sans trop les différencier. En tout cas dans la présentation de votre rapport Monsieur Hakkou, ça manque de lisibilité. Je trouve que c'est dommage parce qu'il y a là au fond une série d'actions intéressantes qui rentrent dans un schéma qu'on a bien compris mais parce qu'il n'est pas mis en valeur suffisamment clairement, me semble-t-il, il perd de son intérêt vis-à-vis des Gonesse.

Donc je pense qu'il faudrait porter l'effort sur une manière différente de présenter ce suivi de l'Agenda 21, peut-être faut-il le découper en plusieurs tranches, peut-être le présenter lors de différents Conseils municipaux et ne pas avoir l'ambition de présenter tout ce soir, en tout cas faire ce bilan.

Et puis je trouve effectivement que c'est un travail intéressant mais beaucoup trop intéressant et beaucoup trop riche. J'espère que je me suis bien fait comprendre sur la portée de mon observation qui est plus sur la forme que sur le fond.

Alors puisque j'ai le micro qu'il me soit permis quand même de donner ma réaction à la suite de l'inauguration de ce Parc de la Patte d'Oie que j'ai découvert comme beaucoup d'entre nous samedi dernier ; j'ai été agréablement surpris, voilà une très très belle réalisation. Je crois que nous avons là à Gonesse et dans l'Est du Val d'Oise un poumon vert tout à fait remarquable, assez inédit. Moi je suis persuadé que ce poumon vert sera l'occasion de développer une biodiversité tout à fait intéressante, je crois qu'il faudrait peut-être y apporter deux trois améliorations que je me permets de suggérer : peut-être faudrait-il que ce parc soit relié à tous les chemins vicinaux qui sont nombreux dans notre région dans l'Est du Val d'Oise qui permettent de relier... »

**Monsieur HAKKOU :**

« C'est prévu avec des pistes cyclables. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« C'est prévu, très bien. Moi qui emprunte bien souvent les chemins vicinaux je trouve d'ailleurs qu'on pourrait élargir la réflexion en créant une carte géographique qui permettrait aux Gonesse ou même à tous les habitants du Val d'Oise de voir que l'on peut aller de village en village, de ville en ville en traversant simplement les champs et en empruntant les chemins vicinaux. Donc si on pouvait raccorder ce Parc de la Patte d'Oie aux chemins vicinaux qui existent au pourtour de ce parc, je pense que ce serait une bonne amélioration.

En matière de sécurité est-ce qu'il ne serait pas envisageable d'étoffer nos services de Police municipale par une brigade équestre qui ferait ton sur ton avec ce parc. »

**Monsieur HAKKOU :**

« Excusez-moi de vous couper Monsieur Ouchikh mais en fait je crois que vous n'avez pas assisté au discours. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Je suis arrivé en retard donc je n'ai pas écouté le discours, peut-être que cela a été indiqué. »

**Monsieur HAKKOU :**

« Tout cela a été dit, tout ce que vous venez de dire a été indiqué lors du discours inaugural. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Au total si les suggestions que je viens de formuler... peut-être aussi enlever le revêtement goudron qui est assez vilain qu'on trouve sur certains chemins, notamment ces deux périphériques qui ceinturent les deux massifs forestiers... on a là un ensemble végétal tout à fait remarquable et puis on tombe sur du bitume en plein dans le parc. Alors peut-être que ça correspond à des nécessités de service. Je pense qu'on peut utiliser des véhicules adaptés à ce terrain mais je trouve qu'il est tout à fait vilain de maintenir un revêtement de bitume sur ces chemins. »

**Monsieur HAKKOU :**

« C'est prévu, tout est prévu Monsieur Ouchikh, c'est dommage que le discours n'ait pas été enregistré, peut-être que vous auriez pu faire un replay sur internet. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« En tout cas que ce soit l'occasion pour moi, c'est cela qu'il faut retenir de mon intervention, de dire tout le plaisir que j'ai eu à participer même un petit peu tardivement à cette inauguration, et je pense que c'est un espace naturel que les Gonessiens vont très très vite s'approprier »

**Monsieur le Maire :**

« Merci pour cette appréciation, en tout cas je vous propose donc de prendre acte de ce bilan, tout simplement. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

**APPROUVE** le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Ile de France (PPA).

**Monsieur le Maire :**

« Il s'agit de prendre acte de ce nouveau plan. On se rappelle quand même qu'il y a eu récemment des épisodes de pollution atmosphérique très forte et qu'on peut se poser la question de savoir si un nouveau plan suffira à réduire cette pollution qui a des conséquences sur la santé, je ne parle pas de la mortalité mais de la santé ; évidemment d'abord pour ceux qui déjà souffrent d'asthme mais aussi en termes d'allergies. »

**Monsieur HAKKOU :**

« D'ailleurs ils ont annoncé que demain il va y avoir un pic allergique au niveau des pollens. »

**Monsieur le Maire :**

« Ceci étant dit nous avons une spécificité avec l'activité aérienne et nous n'arrivons pas aujourd'hui dans les mesures à isoler les polluants qui sont en partie les mêmes que les polluants des transports terrestres. Néanmoins il y a quand même une contradiction à savoir établir à l'échelle planétaire comment le transport aérien contribue à détériorer, à trouser la couche d'ozone, mais à l'échelle locale à ne pas pouvoir identifier ce qui relève de la pollution de l'aérien par rapport à ce qui est dû au transport terrestre. Certes tout cela peut se mélanger donc c'est pourquoi il est important, comme il l'a été dit dans le rapport, que l'on propose, si on veut véritablement que le PPA ne soit pas simplement une pétition de principe, s'agissant de territoires aéroportuaires comme le nôtre, que l'étude épidémiologique sérieuse et scientifique mais qui prenne en compte la nécessité de mesurer l'impact sur les hommes et sur la santé humaine on va dire, du transport aérien. On connaît et on sait mesurer le bruit mais on mesure mal l'impact de la pollution atmosphérique générée par le transport aérien ; donc je crois qu'il faut bien le formuler.

Par contre je ne suis pas sûr que ce soit forcément la région Ile de France qui soit à même de faire cette étude, donc c'est peut-être cela qu'il faut regarder puisque là il est dit par la Région Ile de France... Il y a une étude épidémiologique actuellement qui est engagée mais qui porte sur le bruit, dont on aura les résultats dans deux ans. Ces études sont longues, c'est la première du genre il était temps mais sur l'air, appliquée au transport aérien, je n'en connais pas vraiment ; donc c'est bien de le demander. Ce n'est pas parce qu'on le demande qu'on va l'obtenir mais c'est bien de le demander, d'ailleurs je pense qu'il y aura un sujet pour la Communauté d'Agglomération car tout le monde sur le territoire de la Communauté d'Agglomération n'est pas exposé de la même manière par rapport au risque de pollution, bruit et pollution atmosphérique. Il serait pertinent, et je pense que là-dessus prochainement j'insisterai fortement et je souhaite que les élus de Gonesse le fassent, sur la nécessité qu'il y ait du côté de la communauté un véritable engagement pour une meilleure connaissance des phénomènes de pollution atmosphérique ou bruit et des impacts, et une mobilisation un peu plus forte. Puisque nous sommes sur le même territoire et la même communauté, il ne peut plus se passer ce qu'il s'est passé pendant des années, c'est-à-dire que certains à l'époque encaissaient l'argent, les autres n'en encaissaient pas mais subissaient les pollutions. Aujourd'hui l'argent est partagé, c'est bien mais il faut aussi partager cette connaissance des pollutions et de la nécessité de les réduire. Je pense qu'il en va d'une vraie solidarité territoriale au bénéfice des habitants, je ne suis pas sûr que... je pense qu'il y aura un combat à mener au sein de la Communauté, avec en plus des perspectives de croissance et donc de pollution supplémentaire.

Sans autres observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**DECIDE** l'instauration de la procédure d'autorisation préalable de mise en location des logements.

### **Monsieur OUCHIKH :**

« Oui une question sur le régime applicable concrètement Monsieur Cauro. Lorsque le propriétaire souhaite louer un bien il fait donc une déclaration et dans cette déclaration il décrit le bien qu'il entend mettre à disposition. Y-a-t-il un contrôle qui s'opère à partir de ce document bien par bien, est-ce qu'il y a le déplacement d'un agent auprès du bien pour vérifier que la déclaration est conforme à la réalité des lieux ou est-ce qu'on part sur une présomption de confiance, c'est-à-dire que le document déclare un certain nombre de données objectives j'imagine et le propriétaire bien sûr s'engage à respecter ces données et puis s'il est contrevenant il risque des poursuites. Alors quel est le régime concrètement applicable s'il vous plaît ? »

### **Monsieur SABOURET :**

« Je crois que là quand même ce qui nous est proposé n'est pas totalement anodin, c'est-à-dire concrètement voter cette délibération va conduire à ce que tous les baux qui vont être conclus à partir de début 2018 fassent l'objet d'une autorisation municipale préalable à la location. Je pense donc que ça mérite quand même qu'on s'appesantisse un peu dessus parce que c'est quelque chose qui a du poids, ce n'est pas une petite décision et ça peut impacter beaucoup de monde.

Je voulais vous livrer un peu ma réflexion sur ce dossier, alors j'espère ne pas susciter les réprobations morales à chaque fois qu'on doit avoir des petites divergences d'appréciation. Je voudrais juste livrer quelques arguments qui sont les éléments de réflexion qui sont les miens sur ce dossier.

D'abord je pense que tout le monde peut constater que le problème des marchands de sommeil c'est un problème important sur notre territoire, pas seulement sur Gonesse. Peu a été fait globalement sur l'ensemble du territoire pour lutter parce qu'on n'a pas forcément non plus des moyens extraordinaires pour lutter contre les marchands de sommeil, mais ce sont des phénomènes que nous voyons et qui sont massifs à Gonesse, à Arnouville, à Villiers-le-Bel, à Goussainville, à Sarcelles et d'ailleurs souvent plus dans l'habitat ancien et hors logements sociaux que dans l'habitat je dirais soit plus récent, soit... dans les logements sociaux on n'a pas ce type de difficultés.

C'est un sujet extrêmement difficile. Il y a certaines communes autour qui ont annoncé qu'elles mettraient en place le permis de louer, je pense à Villiers-le-Bel où le Maire l'a annoncé lors de ses vœux, d'autres sont en réflexion et ont dit qu'elles attendaient de voir mais qu'elles n'étaient pas forcément d'accord avec cet outil. Effectivement je pense qu'il y a d'abord des questions délicates de techniques de mise en œuvre. Alors j'ai aussi une autre question c'est que je pense qu'il faut avoir une cohérence de la politique au niveau intercommunal. D'ailleurs la politique de l'habitat soit dit en passant, dans les statuts de l'intercommunalité et d'ailleurs dans le texte du Code de la construction et de l'habitation il est dit que c'est le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui met en place cette procédure et les mairies ne le font qu'à défaut d'existence d'une procédure de ce type à l'échelle intercommunale. Moi je pense qu'il faudrait que nous ayons une réflexion sur un périmètre pertinent parce qu'il serait absurde que par exemple à Gonesse et Villiers-le-Bel nous ayons un permis et qu'à Goussainville et Arnouville il n'y en ait pas, parce qu'en réalité on est dans les mêmes zones de tension sur le plan de l'habitat et on a exactement les mêmes problématiques. Deuxième question... »

### **Monsieur le Maire :**

« Terminez parce qu'il y a Monsieur Tibi qui souhaite s'exprimer. »

### **Monsieur SABOURET :**

« Je voudrais présenter quelques arguments et après on en débattrait. Je pense qu'il ne faut pas faire ça « allez hop on a décidé qu'on allait mettre un permis de mise en location ! » C'est quand même quelque chose d'assez structurant pour l'avenir, il faut quand même qu'on ait un petit débat sur le sujet même s'il est tard. »

### **Monsieur le Maire :**

« Conformément à la loi. »

### **Monsieur SABOURET :**

« Mais évidemment, mais on ne fait jamais rien contrairement à la loi, c'est la loi qui le permet et si la loi ne le permettait pas on ne siègerait pas non plus ici, donc ça va sans dire. J'ai une interrogation : est-ce qu'on a fait un diagnostic du nombre de cas vraiment problématique sur la commune ? Est-ce qu'on sait déjà qu'on a 50 logements insalubres, 100 logements insalubres, 200 sur lesquels finalement ça se jouerait ? Est-ce qu'on a un premier retour des communes sur lesquelles finalement

ça se jouerait ? Est-ce qu'on a un premier retour des communes qui ont commencé à mettre en place ce dispositif ? Et puis moi j'ai aussi une interrogation sur le champ d'application : est-ce que les bailleurs sociaux seront concernés ? Parce que très sincèrement je pense que les bailleurs sociaux qui ont pignon sur rue, ne mettent pas en location des logements insalubres. Or si on met en place une procédure elle sera pour tout le monde, elle sera pour les bailleurs quel que soit leur statut juridique. Donc ça c'est la première réflexion c'est plus technique, après il y a une réflexion de fond. »

**Monsieur le Maire :**

« Alors allez y parce qu'il faut savoir lire les rapports, la loi concerne le logement privé pas le logement public ; le rapport est clair. »

**Monsieur SABOURET :**

« Justement le rapport, il est vide, le rapport, Monsieur le Maire, ne répond pas à ces questions sinon je ne les poserais pas. »

**Monsieur le Maire :**

« Non mais le rapport est clair, il faut le lire avant de parler, il faut lire les rapports avant de parler et venir aux Commissions. »

**Monsieur SABOURET :**

« Il vous dit si les bailleurs sociaux sont concernés ? Les bailleurs sociaux ne sont pas évoqués dans le rapport Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :**

« Mais si. »

**Monsieur SABOURET :**

« Ecoutez je suis désolé, moi je pose la question les bailleurs sociaux ne sont pas... »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Tibi est impatient de parler. »

**Monsieur SABOURET :**

« Je voudrais terminer quand même mon propos, arrêtez de me couper c'est insupportable, en plus vous refaites les débats derrière, c'est un sujet important. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui mais il ne faut pas dire ce qui n'est pas pour commencer. »

**Monsieur SABOURET :**

« Au moins une interrogation que j'ai c'est le problème d'intrusion dans les contrats entre particuliers, c'est peut-être gérable mais c'est quand même un degré supplémentaire d'intrusion de la municipalité dans des contrats entre particuliers.

Deuxième chose, on sait très bien comment les choses se passent, les baux qui sont signés par des propriétaires... ce ne sont pas les propriétaires les plus délicats qui signent des baux à des locataires ; le problème qu'on a avec les logements insalubres ce sont des gens qui sont logés, qui paient des loyers mais aucun bail écrit n'a été signé. Le permis de louer ne règlera pas cette situation là parce que les gens continueront de la main à la main à régler des loyers de la semaine à la semaine ou du mois au mois et en fait cette procédure va emmerder, excusez-moi l'expression, les bailleurs de bonne foi et elle n'aura aucun impact sur les marchands de sommeil parce qu'ils ne rentreront pas dans ce schéma. Troisième chose, moi je m'interroge sur les moyens qu'on va mettre en place pour refuser ou accepter l'autorisation. Effectivement je rejoins ce qui a été dit, est-ce qu'il y aura une visite systématique de tout logement pour lequel on a une demande de mise en location, parce que si on a une visite systématique je pense qu'il va falloir mettre les moyens en personnel municipal ; pour le faire, les seuls motifs de refus c'est l'insalubrité ou l'insécurité manifeste du logement, donc je pense que l'analyse est rapide à faire, on n'a pas besoin de passer trois heures dans le logement pour se rendre compte de son état mais il faudra motiver derrière les motifs de refus. La loi prévoit que le refus d'autorisation soit motivé parce qu'il est attaquant devant les tribunaux par les intéressés.

Donc moi je m'interroge véritablement sur l'utilité de cet outil, très sincèrement est-ce qu'on n'aura pas intérêt... puisque la loi nous permet deux options, la première option c'est le système de l'autorisation préalable, la deuxième c'est le système de la déclaration préalable. Est-ce qu'on aurait pas intérêt dans un premier temps peut-être début 2018 à rentrer dans la procédure de déclaration pour déjà voir comment les choses se passent et puis si on n'est pas satisfaits de cette gradation, on monte d'un étage et on demanderait des autorisations peut-être à partir de 2019 ou 2020, puis nous redélibérerions sur la base d'avis au Conseil municipal. Voilà un peu l'état de mes réflexions. »

**Monsieur le Maire :**

« Il est 23h45, je suis obligé d'être le maitre de l'horloge. »

**Monsieur TIBI :**

« Vous n'allez pas être content, je suis obligé de rebondir. Effectivement il faut reconnaître que concernant les bailleurs il n'en est pas fait état et vous savez aussi bien que moi Monsieur le Maire qu'on a de gros soucis avec certains bailleurs. »

**Monsieur le Maire :**

« On parle de quel bailleur ? »

**Monsieur TIBI :**

« Espace Habitat. »

**Monsieur le Maire :**

« Mais là nous parlons de bailleurs privés. »

**Monsieur TIBI :**

« J'ai bien compris mais il faudrait peut-être l'étendre également, même si je ne sais pas si on a le droit de le faire... »

**Monsieur le Maire :**

« Ben non. »

**Monsieur TIBI :**

« Mais vous le savez aussi bien que moi, nous avons certains appartements qu'on peut très bien aller visiter, vous l'avez fait avec moi et aujourd'hui ça perdure et donc ça va faire maintenant cinq ans que cette famille vit dans des conditions plus ou moins insalubres, disons même très insalubres. Vous avez constaté photos à l'appui et je crois qu'il faut à ce moment-là, puisqu'on veut effectivement instaurer une procédure, je pense qu'il faut se pencher sur certains bailleurs notamment Espace Habitat. Parce qu'on a parlé d'Espace Habitat sur la famille en question mais il y a d'autres familles, il y a eu 4 ou 5 plaintes qui ont été déposées sur tout Gonesse et toujours sur Espace Habitat. Donc je pense que vous le savez, vous avez eu pas mal d'échanges de courriers, donc je suis obligé de reconnaître qu'effectivement vous avez fait une action avec moi d'ailleurs qui n'aboutit pas puisque le bailleur s'en fout complètement ; donc il y a une procédure en cours avec avocat où inévitablement la ville va être incriminée dans la mesure où cet appartement est dans un état plus que délabré depuis 2010 et la mairie était parfaitement au courant. »

**Monsieur le Maire :**

« Attendez je répons là-dessus parce que ce n'est pas le sujet. Je rappelle que la loi ALUR concerne les bailleurs privés et pas les bailleurs publics. Sur cette question-là pour que le Conseil municipal soit au clair, nous avons agi mais non seulement nous avons agi auprès du bailleur mais je crois que nous en sommes, à la quatrième proposition de relogement à cette dame que je ne nommerai pas ; mais à un moment ce serait bien qu'elle accepte une de nos propositions parce que ça réglerait son problème. »

**Monsieur TIBI :**

« J'aime bien être dans la transparence, le logement que vous avez proposé... »

**Monsieur le Maire :**

« Non c'est une affaire particulière, ce n'est pas le sujet, il est 23h45 ! »

**Monsieur TIBI :**

« Mais alors ne m'attaquez pas là-dessus. »

**Monsieur le Maire :**

« Je n'attaque pas je donne une précision. »

**Monsieur TIBI :**

« Monsieur le Maire vous savez pertinemment que les logements qu'on lui a proposé, il y avait des travaux énormes à faire et les bailleurs ont répondu que c'était à la charge du locataire. »

**Monsieur le Maire :**

« Ce n'est pas vrai, écoutez je crois que vous êtes mal informé. »

**Monsieur TIBI :**

« Plus que vous le pensez. »

**Monsieur le Maire :**

« Revenons au sujet, Monsieur Cauro va apporter des réponses. »

**Monsieur CAURO :**

« S'agissant du sujet, qu'il soit important bien sûr Monsieur Sabouret, et c'est bien pour cela qu'on l'a mis en question avec débat. Monsieur Ouchikh je reprends ce que vous avez dit. Je vous ai indiqué qu'il y a deux régimes, soit la déclaration de mise en location qui finalement se fait après la mise en location et qui est plus souple, et puis il y a le régime d'autorisation préalable. Donc si on instaure le régime d'autorisation préalable c'est bien parce qu'on va faire une visite, sinon ça ne sert à rien je dirais ; à ce moment-là on prend la première option, la déclaration de mise en location, si ce n'est pas pour faire de visites ça ne sert à rien ! En fait nous sommes suffisamment confrontés au problème sur la commune de logements insalubres, de logements qui ne sont pas décentes pour procéder à ces visites.

Comme le rapport le dit il s'agit bien du parc locatif privé et non pas du parc public. Monsieur Sabouret à chaque fois qu'on fait quelque chose vous négociez toujours, on a racheté la rue Gabriel Péri pour mettre hors de Gonesse un marchand de sommeil, vous n'étiez pas d'accord lors du Conseil. Je crois que vous ne connaissez pas bien la situation parce que quand vous dites que le problème c'est des loyers sans bail, non vous ne connaissez pas la situation parce qu'en réalité, moi je m'occupe de l'urbanisme et du logement, et qu'est-ce que je constate c'est qu'aux gens on leur loue des logements insalubres et ensuite avec le bail ils viennent pour demander un logement municipal.

Là où il est important de mettre en place ce permis de louer c'est que ceux qui louent illégalement des garages, des sous-sol, aujourd'hui on envoie le service de l'Urbanisme, on dresse un procès-verbal, on l'envoie au Parquet et le problème c'est que le Procureur de la République... je vais vous donner un exemple : pour une affaire pour laquelle nous l'avons saisi en octobre 2014 l'affaire passera au Tribunal en décembre 2017. C'est-à-dire qu'on met plus de trois ans pour passer au Tribunal et pendant ce temps le bailleur continue à louer et à encaisser. Par contre là nous aurons un deuxième levier d'action vis-à-vis de ces gens-là, c'est-à-dire qu'on pourra aussi dresser un procès-verbal parce qu'ils n'ont pas fait une demande d'autorisation de louer et que l'amende sera mise par le Préfet plus rapidement, la première fois c'est 5 000 euros, la deuxième fois c'est 15 000 euros ; donc là ça va les faire réfléchir.

Alors oui en effet ça va demander des moyens, nous sommes en train d'y réfléchir, voir comment on va faire pour visiter des logements. Mais si nous voulons vraiment éradiquer ce problème de locations indignes, il faut employer les grands moyens. Donc vous parlez de Villiers-le Bel Monsieur Sabouret, ils ont voté le mois dernier ; cela fait à peine un mois puisque nous avons attendu le décret sorti fin décembre, ensuite il a fallu analyser. Le document Cerfa est sorti récemment, les communes commencent à le voter donc ce n'est pas encore mis en œuvre parce qu'il faut aussi ce délai de six mois avant que ce soit mis en place. Mais je pense que si nous voulons vraiment agir il faut s'en donner les moyens et prendre un permis qui est contraignant, qui ne va pas gêner les bailleurs de bonne foi parce que très rapidement nous ferons une visite et nous délivrerons l'autorisation.

Il ne faut pas à chaque fois que nous faisons quelque chose s'opposer et ensuite nous dire que nous ne faisons rien. »

**Monsieur le Maire :**

« Je voudrais ajouter qu'encore une fois c'est un mauvais procès effectivement de dire que c'est une mesure d'intrusion. D'abord c'est une mesure prévue par la loi, et qui ne comprend pas que c'est une mesure de prévention qui doit autant que faire se pourra permettre aux communes d'éviter le développement de ce qu'on constate aujourd'hui sur nos territoires et pas uniquement Gonesse bien évidemment. Et si la ville de Villiers-le-Bel a voté cette délibération avant nous, pour appliquer une loi nouvelle, c'est qu'il y a une nécessité absolue d'agir à moins d'être en la matière très laxiste et c'est peut-être évidemment un choix, le laxisme va avec la démagogie et le communautarisme ; c'est un choix mais ce n'est pas le nôtre.

Je pense que nous voulons...et je crois que les Gonessiens quels qu'ils soient dans leur grande majorité, désapprouvent ces comportements de marchands de sommeil qui exploitent d'ailleurs ou leurs congénères ou d'autres habitants, parce que les loyers sont toujours très chers et l'exemple du 10 avenue Gabriel Péri dont nous avons parlé le montre à l'évidence.

Je crois que cette loi a pour objectif de... parce que c'est dans le logement privé que le phénomène se développe. Qu'il y ait des bailleurs qu'on puisse critiquer ça je suis d'accord, certains ont des comportements pas forcément toujours acceptables vis-à-vis de leurs locataires je suis d'accord, mais le phénomène du logement insalubre, du marchand de sommeil se développe dans le parc privé, et il faut combattre cela avec fermeté si on veut tirer vers le haut et ne pas plonger vers le bas sans cesse.

Donc il y a des choix clairs à faire et ces choix clairs supposent de ne pas être dans une sorte de laxisme électoral et évidemment le courage en politique c'est aussi de mener des actions qui sur un territoire le nécessitent et qui auront largement l'accord d'une majorité de la population, ça je suis tranquille là-dessus. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Oui Monsieur le Maire gouverner c'est prévoir, donc quand on décide une mesure pareille, il faut anticiper le SAV, le service après-vente. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui mais ça on s'en occupe. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Non mais c'est une question importante pour laquelle je demande à ce que chacun soit bien conscient de la portée de celle-ci. Je ne sais pas quel volume de location ça représente à l'échelle d'une ville comme la nôtre que d'avoir à visiter, puisque Monsieur Cauro vous avez répondu précisément à ma question, chacun des appartements qui seront loués dans un délai relativement court parce qu'évidemment le propriétaire souhaite louer le plus vite possible, sinon, il risque de perdre un candidat locataire. Donc je ne sais si ça porte sur 10-15-20-30-50-200-300-400 appartements, 400 locations par an, mais j'aurais aimé connaître l'ordre de grandeur en moyenne du nombre de locations dans une ville comme Gonesse. Alors pourquoi faut-il se poser la question ? Parce que si nous ne mettons pas en rapport, en regard, un personnel communal, et je pense que ce sera le service Urbanisme qui va s'occuper de la chose, lequel ne sera pas soulagé par ailleurs de ses attributions quotidiennes, on ne va pas soulager ce service-là de la matérialité de ses compétences actuelles pour lui demander de faire ce travail particulier. Donc si on lui demande à charge constante de faire ce travail-là, je demande à savoir comment va-t-il le réaliser, est-ce qu'on va recruter des agents ? En quelle quantité ? Et si on ne fait pas cela, comment va-t-on répondre demain à des propriétaires privés ou à des agences de location qui vont appeler, qui vont remplir cette déclaration préalable, qui vont demander tous évidemment à avoir la programmation d'un rendez-vous de visite le plus rapidement possible, parce qu'il faut se mettre dans l'état d'esprit du locataire, du propriétaire... »

**Monsieur le Maire :**

« On a compris votre intervention. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Autrement dit, est-ce qu'on s'est posé ces questions Monsieur le Maire, qui sont très pratiques mais si on ne se les pose pas, si on ne les règle pas on risque de se trouver avec un effet de thrombose et de ne pas pouvoir gérer correctement ce dispositif qui est d'ordre public par ailleurs. »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Cauro vous répond ; habituellement on réfléchit avant de proposer. »

**Monsieur CAURO :**

« Monsieur Ouchikh, nous avons six mois pour le mettre en place, nous attendons la délibération du Conseil municipal. Nous allons maintenant écrire tout de suite aux agences immobilières pour les prévenir qu'à partir du 1<sup>er</sup> février il y aura cette déclaration préalable, on va leur demander quel est le volume par mois des mises en location. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« On ne le connaît pour l'instant ? »

**Monsieur CAURO :**

« Non nous n'avons pas tous les chiffres, ensuite nous mettrons les moyens qu'il faut, sachant que de toute façon comme je vous l'ai dit, on a un mois pour donner la déclaration et si en un mois on ne le fait pas c'est un accord tacite. Donc ce sera à nous de gérer pour ne pas accorder des autorisations tacites. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Donc ça veut dire que si on ne répond pas dans un délai d'un mois, il y aura une approbation tacite y compris sur une location qui ne respectera pas les standards de sécurité et de salubrité, tout simplement parce qu'on n'aura pas eu le temps dans les six mois à venir de se doter d'effectifs suffisants. Très franchement est-ce que ça ne vaut pas la peine se donner un petit peu de temps, d'attendre la réponse des agences immobilières.

C'est une loi d'ordre public il faut l'appliquer, mais est-ce qu'on a absolument besoin de voter dans la précipitation un tel dispositif et pas se donner deux-trois mois, le temps d'avoir une réponse des agences pour savoir quel est le volume des locations tout simplement. »

**Monsieur le Maire :**

« Ecoutez, vous votez contre et on verra après. Je suis surpris de votre déclaration qui frise... vraiment qui me surprend, peu importe, avec la philosophie qui est la vôtre. La question c'est qu'entre le moment où nous votons et l'application il y a sept mois et demi et que bien évidemment nous avons déjà une connaissance assez bonne de la réalité du problème et que nous pensons que nous aurons les moyens de pouvoir maîtriser la chose et qu'évidemment il faudra donner, au service Urbanisme en l'occurrence ou Logement nous allons voir, les moyens de mener cette nouvelle mission, c'est une évidence. Donc si vous me posez la question : faudra-t-il recruter ? Et bien s'il faut recruter oui et je pense qu'il faudra recruter, donc on se donnera les moyens. Permettez que nous commençons par le commencement, il faut créer le cadre juridique avec ce vote, après nous travaillons et d'ici la fin de l'année nous pourrions présenter les moyens que nous mettrons en œuvre dans cette affaire. Maintenant nous faisons un choix qui correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle loi, libre à vous de ne pas le voter, et maintenant je soumetts au vote. Moi je veux bien mais vous avez regardé les questions qu'il y a encore ?...»

**Monsieur SABOURET :**

« Oui bien écoutez je suis désolé mais c'est comme cela. »

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur Abchar ne s'est pas exprimé... mais rapidement parce que j'estime quand même qu'il faut être raisonnable. »

**Monsieur ABCHAR :**

« Franchement je n'avais pas prévu de prendre la parole mais je commence à en avoir assez, il faut que je m'exprime sans ça je ne vais pas dormir cette nuit sur ce qui a été dit : la loi est claire, le décret a été publié le 21 décembre 2016. Le côté humain, parce que quand vous trouvez des familles dans des conditions inhumaines et inacceptables, et la municipalité met en place une procédure qui va contrarier ces marchands de sommeil, pardonnez-moi de dire qu'on ne peut qu'accompagner cette décision. Tout à l'heure j'ai entendu qu'on est malhonnête, qu'on gonfle des chiffres et voir comment quelqu'un qui a été accepté à bras ouverts dans cette ville et qui a vraiment été d'accord avec tout ce qui a été fait depuis 2008 jusqu'en 2014 et qui a travaillé sur le projet 2014-2020 et aujourd'hui qui avant de lire le rapport, de le détailler, commence à être j'allais dire dans une opposition stérile. J'ai juste envie de dire Monsieur le Maire, et pardonnez-moi je m'arrête là-dessus, un proverbe Congolais qui dit : lorsque tu parles et que personne ne t'écoute tais-toi, en se taisant tu comprendras ce qui a été dit. »

**Monsieur SABOURET :**

« Attendez Monsieur le Maire, moi je ne peux pas accepter qu'on me dise : tu es Conseiller municipal, tu fermes ta gueule ! Je suis désolé c'est votre responsabilité de laisser les gens s'exprimer et ce n'est pas parce que j'ai une extinction de voix que je me tairai. »

**Monsieur le Maire :**

« Nous délibérons. Qui est Pour ? »

**Monsieur SABOURET :**

« Non Monsieur le Maire, votre délibération en ne laissant pas s'exprimer les gens pour les explications de vote, votre délibération est illégale, vous le savez votre délibération est illégale. Votre délibération sera illégale et sera attaquée au Tribunal. »

**Monsieur le Maire :**

« Très bien allez-y. A présent nous délibérons. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Je commente mon vote, chacun a entendu les réserves techniques sur un dossier pour lequel, vous pouvez ricaner, nous sommes tous d'accord sur le fond mais la précipitation n'est jamais bonne conseillère, c'est tout. »

**Monsieur le Maire :**

« On voit qui est laxiste dans cette assemblée. »

**Monsieur OUCHIKH :**

« Mais bien évidemment on verra dans quelques mois comment vous allez nous présenter le dispositif dans son état réel. »

**La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 26 Pour - Monsieur SABOURET ne prend pas part au vote**

**Agir pour Gonesse : 3 Pour**

**SIEL de Gonesse : 1 Abstention**

**Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour**

*Départ de Monsieur SABOURET à 00h05.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les marchés relatifs aux missions de suivi-animation de l'OPAH-CD du centre ancien et du PIG "Lutte contre la précarité énergétique" du quartier des Marronniers à Gonesse.

**Monsieur le Maire :**

« Et lutter contre la précarité énergétique c'est là aussi réhabiliter et faire en sorte que les gens vivent mieux. »

**Monsieur TIBI :**

« Juste une petite interrogation, c'est très bien d'avoir retenu la société URBANIS mais le montant n'est pas indiqué. Donc là on va être obligé de ne pas voter car on ne connaît pas le montant. Bien sûr vous allez me reprocher de ne pas assister aux appels d'offres ; j'anticipe. »

**Monsieur CAURO :**

« Alors par rapport au budget voté au mois d'avril, nous sommes sous le budget retenu, pour le lot 1 qui concerne l'OPAH-CD, la société URBANIS a été retenue au montant de 348 775 euros. »

**Monsieur TIBI :**

« Ah la bagatelle. »

**Monsieur CAURO :**

« ça c'est pour la mission sur une durée de 5 ans et nous avons prévu 420 000 euros, donc on est en-dessous du budget prévu. Et pour le lot 2, la société URBANIS est à 175 775 euros pour une durée de trois ans, les montants donnés sont hors-taxes. »

**Monsieur TIBI :**

« Très bien. Donc ma deuxième question :si je comprends bien logiquement ces dossiers là puisque c'est passé avec appel d'offres, j'aurais dû être invité ? Donc je vais vérifier dans mes convocations si effectivement j'ai été convoqué, ce dont je doute. Parce que pour l'instant je n'assiste pas aux appels d'offres parce que c'est toujours des broutilles, quand c'est des gros marchés je m'intéresse et j'essaie de me libérer en fonction de mon boulot puisqu'on fait les réunions des appels d'offres à 9h30 ou 10h, donc excusez-moi je ne suis pas en retraite, je travaille et non rémunéré, bénévole. Je vais vérifier c'est peut-être vrai mais je doute fort d'avoir reçu une convocation là-dessus. Je me trompe peut-être, ça va me faire un plaisir de vérifier et je remontrai lors d'un prochain Conseil municipal pour faire état de cela. Parce que vu les montants vous voyez, ça me choque.»

**Monsieur le Maire :**

« Monsieur le Président de la Commission d'Appel d'Offres : vous avez quelque chose à déclarer ? »

**Monsieur RICHARD :**

« Non, moi je dirai que normalement tout le monde a été convoqué, il n'y a pas de raison de vous oublier Monsieur Tibi. »

**Monsieur TIBI :**

« Non ce que je suis en train de dire c'est qu'on a peut-être été convoqués avec des ordres du jour auxquels ces deux dossiers là, très sincèrement ça ne me dit rien, mais je me trompe peut-être ; à vérifier. »

**Monsieur le Maire :**

« Mais vous êtes Titulaire ou Suppléant de la Commission d'Appel d'Offres ? »

**Monsieur TIBI :**

« Non Titulaire. »

**Monsieur le Maire :**

« Donc vous l'avez eu normalement. »

**Monsieur TIBI :**

« Je vérifie parce que je ne vous cache pas que ces deux trucs ne me disent rien, surtout des gros. »

**Monsieur le Maire :**

« Vous vérifiez et je demande au Directeur Général de vérifier également. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

**La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 26 Pour**

**Agir pour Gonesse : 3 Abstentions**

**SIEL de Gonesse : 1 Pour**

**Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour**

## **DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT**

*Départ de Messieurs TIBI, HAROUTIOUNIAN et YAPO à 00h10.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame GRIS

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à la mise à disposition de personnel d'entretien pour les bâtiments communaux.

### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame GRIS

**SOLLICITE** des subventions auprès de l'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale) dans le cadre de l'appel à projet « Ville, Vie, Vacances période hiver et printemps 2017 ».

### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame GRIS

**PREND ACTE** de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'année 2016.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAUREY

**ADOpte** les tarifs communaux pour 2017-2018.

### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**ADOpte** la liste des biens corporels de faible valeur à imputer en section d'investissement.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**AUTORISE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de mobilier scolaire et de mobilier de bureau.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat d'affermage relatif au service public de distribution d'eau potable, suite à la création de la redevance de soutien d'étiage et à la signature de la convention d'exploitation de la canalisation LNOM engendrant une redevance de transit.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur JAURREY

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°2 relatif au renouvellement des contrats d'assurance de la Ville de Gonesse - Lot n°2 : « Assurance Responsabilité Civile Générale » avec la Compagnie SMACL.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame MURCIA

**APPROUVE** les modifications apportées à la délibération n°232 du 19 décembre 2016 relative au concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'école Albert Camus et construction d'un restaurant scolaire à Gonesse.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame MURCIA

**APPROUVE** le versement des indemnités aux enseignants ayant participé aux classes de découvertes – Année scolaire 2016/2017.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame MURCIA

**APPROUVE** les modifications apportées à la délibération n°231 du 19 décembre 2016 relative au concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire à Gonesse et démolition des écoles Marc Bloch et Marie Curie de la Ville de Gonesse.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur RICHARD

**ADOpte** un nouveau règlement intérieur pour l'Ecole Municipale des Sports (E.M.S.) et un règlement intérieur pour l'activité Yoga.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur RICHARD

**ATTRIBUE** des subventions aux associations sportives pour leur intervention dans le cadre des activités périscolaires 2016-2017.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur RICHARD

**APPROUVE** les tarifs de l'Ecole de golf proposés par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour la saison sportive 2017-2018.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur BOISSY

**APPROUVE** le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur BOISSY

**EMET** un avis favorable à la demande de dégrèvement de la redevance communale sur l'assainissement, formulée par la société SOC AZ IMMO, domiciliée 12 avenue du 12ème Régiment des Cuirassiers à Gonesse.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame EULALIE

**ATTRIBUE** une subvention aux associations « Cyclone », « Gonesse Métissage », « 100 transitions », « Ataïc » et « Réussir Ensemble » pour soutenir leurs projets - Année 2017.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame EULALIE

**ATTRIBUE** des subventions de fonctionnement et exceptionnelles pour l'année 2017 aux associations culturelles.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame EULALIE

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projets spectacle vivant 2017 des lieux de diffusion à rayonnement local.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame EULALIE

**SOLLICITE** une subvention à la DRAC Ile de France pour la mise en œuvre du projet culturel relatif à la résidence territoriale d'artistes en milieu hospitalier.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame EULALIE

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du Ministère de la culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, pour le projet de création d'un orchestre numérique.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame PEQUIGNOT

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative au financement du programme d'actions 2017 de l'Atelier Santé Ville avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**APPROUVE** l'acquisition de la propriété cadastrée AN 112, située 16 rue Galande appartenant à Monsieur ORLANDO René.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**DECIDE** d'incorporer dans le domaine privé communal la parcelle cadastrée AB n°126 située Avenue de la Concorde.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**PROCEDE** au déclassement du domaine public de la future parcelle cadastrée AK 355, située Haute Ruelle et **APPROUVE** la cession de cette parcelle aux époux EL HAMD AOUI ainsi qu'à leur fils EL HAMD AOUI Abdel.

#### **APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**PROCEDE** au déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 52 m<sup>2</sup> jouxtant la propriété de Monsieur et Madame SAÏDI et **APPROUVE** la cession de cette emprise.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**PROCEDE** au déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 43 m<sup>2</sup> jouxtant la propriété de Monsieur et Madame EUGENE et **APPROUVE** la cession de cette emprise.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**EMET** un avis favorable sur le Plan des Servitudes Aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur CAURO

**APPROUVE** l'acquisition du lot n°12 de la copropriété cadastrée AK 221, située 24 rue du Général Leclerc.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge des rendez-vous encombrants avec le SIGIDURS.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif au nettoyage des voies, rues et espaces publics.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

**APPROUVE** l'achat d'une désherbeuse pour le service des Espaces Verts et **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau – Direction Rivières Ile de France.

**APPROBATION A L'UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h45.

**Le Secrétaire de Séance,**



Christian CAURO